



Rapport d'activité **2025**





Joël Fourny
Président de CMA France

En 2025, les CMA ont fêté 100 ans d'expertise et d'engagement au service des artisans, de l'artisanat et de l'apprentissage ; l'occasion d'affirmer que si ce centenaire est une étape importante, il est avant tout une impulsion vers l'avenir !

Notre volonté est effectivement de nous inscrire dans le temps long, pour proposer toujours plus de performance à nos clients, actuels ou futurs.

C'est dans ce sens que nous avons engagé le plan de transformation CAP 2027 ! qui en 2025 est passé à la phase de concrétisation.

Précisément, les premières réalisations ont vu le jour, les expérimentations ont démarré et plusieurs cellules mutualisées sont désormais en activité. Nous avons lancé notre première formation hybride et notre « Parcours client », lui aussi, est entré dans sa phase opérationnelle.

Aujourd'hui, les premiers résultats sont visibles et, dans un contexte de baisse de nos ressources (TFCMA), nous poursuivons notre transformation dans une logique de « faire mieux avec moins », sans priver les artisans de l'accompagnement dont ils ont besoin.

En effet, dans un environnement économique exigeant, c'est sans surprise que les attentes de soutien, tant des artisans que des porteurs de projet, s'intensifient alors que le recours aux services que nous proposons a déjà augmenté par rapport à l'an dernier. Cet accompagnement renforcé (en matière de transition numérique, énergétique, écologique...) c'est tout le sens de notre transformation mais c'est surtout une réelle réponse aux besoins des artisans : 94% de ceux ayant eu recours à nos services en sont satisfaits !

Si notre transformation est capitale pour le secteur et ses entreprises, elle doit se faire sereinement, dans le respect d'un budget soutenable pour nous permettre de réussir.

C'est pour cela que nous avons mené - et que nous menons encore - des combats d'importance :

- Pour que la trajectoire baissière négociée avec l'Etat soit respectée (TFCMA) ;
- Mais aussi pour que le niveau des financements de l'apprentissage soit adapté aux réalités du terrain, de manière à garantir l'avenir de notre modèle et de notre filière. Pour cela, nous appelons à prioriser le financement en faveur des niveaux 3 et 4, véritables leviers d'insertion professionnelle, et à prendre en compte le coût élevé de la vie en outre-mer.

Ce combat pour l'apprentissage, nous l'avons porté lors des 20es Rencontres Sénatoriales de l'Apprentissage, qui se sont tenues en avril, et durant lesquelles des annonces ministérielles ont été faites dans notre sens. Nous l'avons également porté en octobre, lors de la seconde édition des Assises de l'apprentissage, pour appeler à la confirmation et à la concrétisation de ces annonces.

Tout au long de l'année 2025, nous avons appelé le gouvernement à rendre ces mesures effectives et à opérer des choix stratégiques pour répondre aux besoins des jeunes comme des entreprises.

Cet engagement, nous le poursuivons car nous sommes leader de la formation par apprentissage en France avec 110 000 apprentis formés chaque année et que notre ambition est de maintenir la qualité d'un modèle qui garantit à la fois l'insertion des jeunes dans l'emploi et la pérennité des entreprises artisanales.

Les 2,2 millions d'artisans qui composent l'artisanat, Première entreprise de France, sont une force pour notre pays, nos territoires et nos concitoyens. Pour preuve, 84% d'entre eux leur accordent leur confiance.

Depuis 100 ans, nous les formons, nous les accompagnons, nous les soutenons. C'est notre raison d'être et nous sommes bien déterminés à ce qu'elle le reste pour les 100 ans à venir !



LES CMA ONT FÊTÉ 100 ANS D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT AU SERVICE DES ARTISANS !



Sommaire

1

CMA France **en action(s)**

Présentation de CMA France et du réseau ➤ 8

Affaires publiques et relations institutionnelles ➤ 9

2

Mise **en lumière**

Les événements ➤ 19

La communication ➤ 24

Les partenariats ➤ 26

CMA France en ligne ➤ 28

La presse et les médias ➤ 29

3

Les chantiers de l'année

La cellule d'audit et de conformité ➤ 33

CMA Académie ➤ 34

4

Horizons **connectés**

Le numérique ➤ 37

5

Artisans de la **nouvelle économie**

Economie	➤ 41
Transition écologique et énergétique	➤ 44
Territoires	➤ 46
Outre-mer	➤ 48
Formation	➤ 49
Métiers d'art	➤ 53
CMA International	➤ 54

6

Équilibre et **transparence**

Les ressources	➤ 59
Le dialogue social et les instances paritaires	➤ 60
Au service des élus et des collaborateurs du réseau	➤ 62

7

Les forces **internes**

CMA France de l'intérieur	➤ 67
La gouvernance	➤ 69





1

CMA France en action(s)

**Présentation de CMA France
et du réseau**

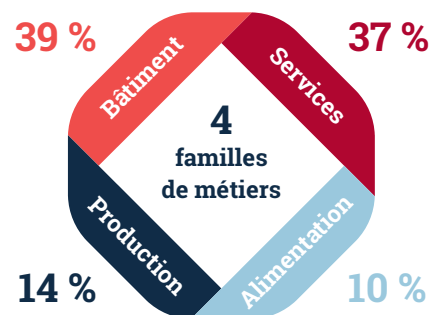
➤ 8

**Affaires publiques
et relations institutionnelles**

➤ 9

L'artisanat en quelques chiffres clés

L'artisanat, première entreprise de France



➤ **2 300 000**
entreprises
artisanales

➤ **3,1 M**
d'actifs

➤ **24 %**
sont des femmes

➤ **360 Mds**
d'euros de chiffre
d'affaires

L'offre de formation des CMA

➤ **71 000**
stagiaires ont suivi une
formation continue

➤ **110 000**
apprentis formés
chaque année dans
nos 147 CFA

➤ **70 %**
des apprentis de nos CFA trouvent
un emploi dans les 7 mois

➤ **42** certifications
professionnelles au
RNCP

➤ **8** certifications au
Répertoire Spécifique
(RS)

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat

➤ **21**
établissements publics
dans toute la France

➤ **152**
centres de formation

1 établissement national
2 CMA de droit local
18 établissements
de région, dont
5 ultra-marins

➤ **174 000**
porteurs de projet
de création ou de reprise
d'entreprises informés

➤ **11 000**
collaborateurs
au service des artisans

➤ **94 000**
entreprises visitées

➤ **2 500**
élus

➤ **1 600**
actions
d'accompagnement
des collectivités

Source : CMA France au 1^{er} janvier 2026.

Présentation de CMA France et du réseau

Le réseau des CMA, ce sont treize établissements publics administratifs régionaux métropolitains, deux chambres de droit local – en Alsace et en Moselle –, cinq établissements publics administratifs régionaux en Outre-mer et un établissement public administratif national. Le réseau est présent sur l'ensemble du territoire national métropolitain et ultramarin.

Créé en 1925 à l'initiative du député Joseph Courtier, le réseau des CMA a célébré en juillet 2025 ses 100 ans d'expertise et d'engagement au service des artisans, de l'artisanat et de l'apprentissage. Un anniversaire qui marque certes une étape, mais surtout un nouvel élan tourné vers l'avenir.

Au fil des décennies, les CMA ont su évoluer au rythme de la société : elles se sont adaptées, modernisées, restructurées et régionalisées. Fidèles à une dynamique de progrès continu, elles poursuivent un objectif constant : renforcer leur efficacité et la qualité de l'accompagnement offert aux entreprises artisanales. Aujourd'hui, le réseau des CMA affirme plus que jamais sa volonté de s'inscrire dans le temps long, afin de proposer des services toujours plus performants à leurs publics, qu'ils soient artisans d'aujourd'hui ou entrepreneurs de demain.

Contrat d'objectifs et de performance entre l'État et CMA France 2023-2027

Comme chaque année, CMA France a réalisé le bilan national d'exécution du contrat d'objectifs et de performance en centralisant les données des indicateurs.

Pour la première année, en complément, CMA France a diligenté une évaluation nationale de l'impact du réseau des CMA. Cette étude a été conduite par un prestataire extérieur pour en garantir l'objectivité, en application de l'avenant au contrat d'objectifs et de performance signé en 2024.

Elle a conclu à un effet réel et structurant de l'accompagnement CMA : meilleurs résultats des entreprises, mise en action, impact durable et satisfaction.



Affaires publiques et relations institutionnelles en France et en Europe

CMA France en action(s)

1

Au niveau national, l'année 2025 a été à nouveau marquée par l'instabilité politique, avec le renversement du gouvernement de François Bayrou à la veille de la discussion budgétaire au Parlement. C'est dans ce contexte que CMA France a porté avec constance auprès des responsables publics et des ministres qui se sont succédé, ses priorités pour le secteur de l'artisanat et l'activité économique des territoires : accompagnement au quotidien des entreprises artisanales par un réseau consulaire dédié et performant, et formation par la voie de l'apprentissage des artisans de demain, au plus près des besoins et des territoires.

Préserver l'outil de formation du réseau des CMA : un enjeu vital pour l'avenir de l'artisanat

CMA France a alerté à nouveau en 2025 les ministres et les parlementaires sur les conséquences pour le secteur de l'artisanat des choix opérés pour réguler le financement de l'apprentissage. La fixation de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage qui ne permettent pas de couvrir les coûts réels des formations dans les CFA du réseau des CMA peut conduire à la fermeture de sections d'apprentissage à des métiers essentiels, tout particulièrement dans les territoires ruraux. Face au risque de fragilisation du tissu artisanal et d'aggravation des difficultés de recrutement dans les métiers en tension,

CMA France a demandé que les financements soient dirigés prioritairement vers les formations pratiquant une véritable pédagogie de l'alternance et vers les niveaux III et IV pour lesquels la plus-value de l'apprentissage est évidente et offre les meilleures perspectives d'insertion professionnelle.

Ce message a notamment été porté lors de l'examen du projet de loi de finances 2026.



Joël FOURNY, Président de CMA France,
avec Serge PAPIN, ministre des PME, du commerce, de l'artisanat du tourisme et du pouvoir d'achat - 22 octobre 2025

Joël FOURNY, président de CMA France, avec
Jean-Pierre FARANDOU, ministre du Travail et des Solidarités –
28 octobre 2021

Le PLF 2026 prévoyait également une forte diminution des crédits destinés à l'aide aux employeurs d'apprentis. CMA France a proposé des amendements visant au maintien du niveau de l'aide pour les entreprises de moins de 50 salariés.



Joël FOURNY, président de CMA France, auditionné par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale – 9 avril 2025

Dans le cadre de l'examen des crédits de la mission budgétaire Travail et Emploi du PLF 2026, CMA France a demandé le maintien de l'aide au permis de conduire de 500 euros pour les apprentis. Alors que les sénateurs en nouvelle lecture avaient voté contre sa suppression et pour son maintien, le Gouvernement a choisi dans le texte adopté par le recours à l'article 49-3 de la Constitution de mettre fin à un dispositif qui permettait à 10 % des apprentis du réseau d'obtenir le permis gratuitement.



La question du financement par une taxe affectée du réseau des CMA

En présentant dans le projet de loi de finances 2026, une diminution de 54 M€ du plafond de la taxe affectée (TFCMA) au réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, le Gouvernement revoyait l'accord intervenu en 2022 entre l'Etat et CMA France, sur une trajectoire de baisse de – 60 M€ entre 2023 et 2027 avec un lissage de – 13,25 M€ par an à partir de 2024.



Joël FOURNY, président de CMA France avec Amélie de MONTCHALIN, ministre de l'action et des comptes publics – le 25 février 2025

A la demande de CMA France, les députés puis les sénateurs, ont adopté tour à tour lors de l'examen en première lecture du PLF 2026 des amendements visant à revenir à la trajectoire négociée et à garantir au réseau des CMA la visibilité financière dont il a besoin pour mener à bien sa transformation.

Malgré le consensus exprimé au Parlement, le Gouvernement a déposé au moment du 49-3 un amendement pour revenir sur le vote du Sénat et fixer la baisse du plafond de la TFCMA à 19 M€. Les conditions de l'adoption du projet de loi de finances par « 49-3 » n'ont pas permis aux députés de s'opposer à cet amendement. Cette nouvelle ponction en 2026, bien qu'inférieure à celle qui figurait dans le projet de loi de finances initial mais plus élevée que les 13,25 M€ négociés, devra être compensée dans les prochains textes budgétaires pour que le réseau des CMA, particulièrement exemplaire, puisse renforcer son action au service des artisans.

Projet de loi de simplification de la vie économique

CMA France a été auditionnée par le rapporteur à l'Assemblée nationale du projet de loi de simplification de la vie économique. CMA France s'est montrée favorable aux mesures de simplification et à la suppression de normes inutiles et a soutenu la mise en place d'un test PME. Elle a aussi mis en garde contre des tentatives de déréglementation, notamment en matière de qualification professionnelle, et contre la suppression des normes qui protègent les consommateurs. Pour cette raison, CMA France a demandé à plusieurs députés et sénateurs membres de la commission mixte paritaire – CMP – de ne pas supprimer la carte profes-



Joël FOURNY, président de CMA France avec Michel FOURNIER, ministre délégué en charge de la ruralité – 16 décembre 2025

sionnelle de commerçant ambulant qui permet de lutter contre différentes formes de fraude. Sa suppression ne figure plus dans le texte adopté par la CMP.

En 2025, CMA France a été auditionnée ou a transmis une contribution écrite à la demande de plusieurs missions parlementaires de différentes commissions et délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin d'apporter des éléments d'analyse et proposer des évolutions législatives ou réglementaires sur les thèmes suivants :

- > Les politiques publiques de soutien du commerce et de l'artisanat en milieu rural ;
- > La réforme du baccalauréat professionnel ;
- > La reconstruction et la refondation de Mayotte ;
- > Les missions budgétaires Economie et Travail et Emploi du projet de loi de finances pour 2026.

Répertoire des représentants d'intérêts auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique

CMA France a publié en 2025, sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique ses actions de représentation d'intérêts effectuées en 2024 et a informé les CMA de leurs obligations.

L'engagement européen de CMA France

CMA France mène une action active au niveau européen afin de défendre les intérêts de l'artisanat et de faire reconnaître ses spécificités dans l'élaboration des politiques publiques de l'Union européenne. A travers sa participation aux travaux de SME United, l'organisation européenne de représentation des intérêts des artisans et des PME, mais également grâce à des échanges directs avec les décideurs politiques européens, CMA France porte la voix des entreprises artisanales en Europe.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs rencontres, initiatives et événements importants, qui ont permis de renforcer l'action européenne de CMA France et de faire avancer des sujets clés pour le secteur de l'artisanat et l'apprentissage.



Joël FOURNY, président de CMA France devant la commission des affaires économiques du Sénat et Dominique Estrosi-SASSONNE, présidente – 5 février 2025

Conférence européenne de l'artisanat à Munich

Les 12 et 13 mars 2025, le Président de CMA France, Joël FOURNY, a participé à Munich à la Conférence européenne sur l'artisanat, organisée par la Zentralverband des Deutschen Handwerks (ZDH). Cette rencontre a réuni plusieurs organisations européennes de représentation de l'artisanat afin d'échanger sur les enjeux communs et porter d'une seule voix une série de propositions en faveur du secteur.

A cette occasion, le Président de CMA France est intervenu lors d'une table ronde consacrée à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, un défi majeur pour les entreprises artisanales dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne.

La Conférence a également donné lieu à la signa-

ture d'une déclaration commune adressée aux décideurs nationaux et européens, visant à rappeler l'importance économique et sociale de l'artisanat en Europe, mais aussi sa spécificité comme secteur à part entière. Dans cette déclaration, les organisations signataires ont réaffirmé plusieurs priorités pour l'artisanat : appliquer le principe « Think Small First » dans l'élaboration des politiques publiques, assurer une main-d'œuvre qualifiée au travers notamment d'un soutien massif à la formation par apprentissage, améliorer la compétitivité des entreprises artisanales en réduisant les charges administratives, et accompagner les entreprises dans les transitions écologique et numérique avec des objectifs réalistes et adaptés aux petites entreprises.

Joël Fourny, Président de CMA France, avec plusieurs de ses homologues européens, parmi lesquels les Présidents Jörg Dittrich (ZDH – membre allemand) et Marco Granelli (Confartigianato Imprese – membre italien) – 12 mars 2025 à Munich



Joël Fourny, Président de CMA France lors de la table ronde consacrée à la main-d'œuvre qualifiée – 12 mars 2025 à Munich



Rencontre avec le Commissaire européen Stéphane SÉJOURNÉ

Le 28 mars 2025, le Président de CMA France s'est entretenu dans les bureaux de la Commission européenne à Paris, avec le Vice-président exécutif de la Commission européenne, Stéphane Séjourné, Commissaire européen à la prospérité et la stratégie industrielle, chargé notamment des questions liées au marché intérieur.

Cette rencontre a permis d'aborder plusieurs enjeux majeurs pour les entreprises artisanales dans un contexte économique et géopolitique instable. Les échanges ont notamment porté sur la simplification administrative, la mise en place d'outils tels que le « Test PME » ou le « passeport PME », destinés à mieux prendre en compte l'impact des réglementations sur les petites entreprises. La question de la transition écologique a également été abordée, avec la nécessité de maintenir les objectifs climatiques européens, tout en adaptant les modalités de mise en œuvre afin qu'elles restent compatibles avec la réalité des petites entreprises.

Enfin, le Président de CMA France a rappelé la contribution essentielle de l'artisanat à la sous-traitance industrielle, notamment dans des secteurs stratégiques européens tels que l'aéronautique, l'automobile ou le nucléaire. Le Commissaire européen a insisté sur la nécessité de favoriser les filières européennes à l'intérieur du marché intérieur.

SMEUnited



Joël Fourny, David Galli et Michel Picon – 7 octobre 2025 à Paris

CMA France a participé aux conseils d'administration de SME United à Helsinki en Finlande le 27 mars, à Rome en Italie le 19 septembre. A cette occasion la candidature de Davide GALLI à la présidence de SME United a été officiellement présentée. Cette candidature, portée par les deux organisations italiennes, Confartigianato Imprese - dont Davide Galli

est issu - et CNA, était soutenue par le ZDH, par CMA France et par l'U2P.

Au cours du Conseil d'administration qui s'est tenu à Athènes le 16 octobre, le Président de CMA France a échangé avec ses homologues européens afin de rapprocher les positions nationales et élaborer des compromis que SME United porte ensuite auprès de la Commission européenne.

Les membres ont poursuivi leurs réflexions autour de la « Vision 2040 de l'artisanat et des PME » ainsi que la rédaction d'une charte consacrant le principe de « Think Small First » dans l'élaboration des politiques publiques européennes. A cette occasion, le Président de CMA France, aux côtés de ses homologues allemand et italien, a rappelé la spécificité de l'entreprise artisanale, dont l'identité repose sur la notion de métier et sur la transmission de savoir-faire.



Joël Fourny, Président de CMA France, lors du Conseil d'administration de SME United – 16 octobre 2025 à Athènes

Assemblée générale de SME United & conférence « Vision2040 by Crafts & SME's » à Bruxelles

Le 10 décembre, le Président de CMA France a participé à Bruxelles à l'Assemblée générale de SME United. A cette occasion, Davide GALLI a été élu président de SME United.

Le président de CMA France, Joël FOURNY a été réélu membre du conseil d'administration et vice-président.



Joël Fourny, Président de CMA France, lors de l'Assemblée générale de SME United – 10 décembre 2025 à Bruxelles



Joël Fourny (CMA France), Davide Galli (SME United), Jürgen Dittich (ZDH) et Vincenzo Mamoli (Confartigianato Imprese)

L'après-midi s'est tenue une conférence intitulée « Vision 2040 by Crafts & SMEs », qui a réuni plusieurs décideurs européens afin d'échanger sur les perspectives et priorités pour l'artisanat et les PME à l'horizon 2040. Cet événement a été l'occasion pour les membres de partager leurs analyses et solutions concrètes avec plusieurs décideurs européens, dont Henna Virkkunen, Commissaire européenne chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, et Valdis Dombrovskis, Commissaire européen à l'économie, à la productivité et à la simplification.

Coopération renforcée avec la ZDH et Confartigianato Imprese

Tout au long de l'année, CMA France a poursuivi ses échanges avec ses deux principaux partenaires européens, la ZDH en Allemagne et la *Confartigianato Imprese* en Italie.

Ces relations se sont traduites par des rencontres bilatérales régulières et des échanges en marge de réunions de SME United, dans le cadre du format de coopération dit « Trio ». Ce cadre de dialogue permet de coordonner les positions des trois organisations et de renforcer la représentation et la défense des intérêts de l'artisanat au niveau européen.



A photograph of an exhibition stand with a large sign that reads 'VILLAGE D'. The stand is made of light-colored wood and has a red carpet on the floor. A person is standing in front of the stand, and another person is visible in the background. A large red diagonal banner with the text '2 Mise en lumière' is overlaid on the image.

2

Mise en lumière

- Les événements** ➤ 19
- La communication** ➤ 24
- Les partenariats** ➤ 26
- CMA France en ligne** ➤ 28
- La presse et les médias** ➤ 29

Les événements

Les rencontres sénatoriales de l'apprentissage



Joël FOURNY, président de CMA France avec Gérard LARCHER, président du Sénat et Astrid PANOSYAN-BOUVET, ministre chargée du Travail et de l'Emploi — Sénat – 10 avril 2025

Le 10 avril 2025, les Rencontres sénatoriales de l'apprentissage (RSA), organisées par le Sénat et CMA France, ont mis à l'honneur le réseau des CMA, une centaine d'apprentis venus de toute la France et les métiers de l'artisanat lors d'une matinée d'échanges et de débats. A cette occasion, le président du Sénat, Gérard LARCHER a présidé une séance publique dans l'hémicycle consacrée à un débat sur l'apprentissage et son financement, en présence de la Ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Astrid PANOSYAN-BOUVET, au cours de laquelle les propositions portées par

CMA France ont été reprises par de nombreux orateurs : priorité donnée aux formations de niveau 3 et 4 et aux PME, contrôle de la qualité, régulation du distanciel et des dépenses de communication, bonification spécifique pour les CFA d'Outre-mer,

Lors de ces rencontres, les apprentis du réseau, accompagnés de formateurs et d'élus des CMA ont échangé avec les sénateurs pour parler concrètement de l'apprentissage, de l'orientation à l'insertion professionnelle en passant par la vie d'apprenti au CFA et en entreprise.





Les délégations de CMA France et de la ZDH – 19 au 21 mai 2025 à Düsseldorf

25^e Rencontres franco-allemandes (RFA) des chambres de métiers et de l'artisanat à Düsseldorf

Du 19 au 21 mai 2025 se sont tenues à Düsseldorf les 25^e Rencontres franco-allemandes des chambres de métiers et de l'artisanat.

Ces rencontres ont permis de renforcer le dialogue et la coopération entre les deux réseaux consulaires CMA et ZDH qui partagent des enjeux et défis communs. Les travaux en ateliers ont porté sur l'évolution du modèle consulaire, afin d'imaginer des organisations plus modernes et plus performantes. Les discussions ont par exemple mis en avant les opportunités offertes par le numérique et l'intelligence artificielle, tant dans les formations que dans l'offre de services à destination des artisans, ainsi que l'intérêt de développer davantage la mobilité des apprentis entre la France et l'Allemagne, contribuant ainsi au renforcement de la coopération européenne dans le domaine de la formation professionnelle.

Joël Fourny, Président de CMA France, et Jörg Dittrich, Président de la ZDH – 19 au 21 mai 2025 à Düsseldorf





Les assises de l'apprentissage

« Réguler par la qualité : les nouveaux défis de l'apprentissage »

La deuxième édition des Assises de l'apprentissage a réuni trois cents personnes le 7 novembre 2025, dans l'auditorium de la Maison de l'Artisanat.

Organisée en partenariat avec le groupe AEF info, cette rencontre consacrée à la qualité de la formation a permis aux experts et aux parties prenantes de la formation des apprentis d'échanger sur des modalités de régulation du financement de l'apprentissage qui seraient fondées sur la qualité et en particulier sur la qualité de l'alternance.

Cet enjeu, déjà évoqué en 2023 lors des premières Assises de l'apprentissage, faisait écho à la concertation menée par le ministère du Travail à la demande notamment de CMA France, et au Plan qualité et lutte contre la fraude dans la formation professionnelle publié par le Gouvernement au mois de juillet 2025.

Salon du Made In France

Du 6 au 9 novembre 2025, le réseau des CMA a de nouveau occupé une place de premier plan au Salon MIF Expo, avec « Le Village de l'Artisanat », le plus grand espace du salon, réunissant 213 artisans sur 2 000 m². Une mobilisation exemplaire qui a permis de mettre en valeur, pendant quatre jours, la diversité et l'excellence du Fabriqué en France à travers une large vitrine de savoir-faire artisanaux.

Pour valoriser le Village de l'Artisanat et inciter un maximum de personnes à venir rencontrer les artisans présents, deux opérations média ont été mises en place avec des plateaux TV/radio en direct du Village : la délocalisation du plateau des « Grandes Gueules » de RMC/RMC Découverte et celle du plateau de « La France dans tous ses états » de Sud Radio.

Un concours a été organisé sur les réseaux sociaux quinze jours avant le salon, permettant à cinq participants de remporter un cadeau fabriqué par l'un des artisans exposants. Cette opération a rencontré un réel succès, attirant près de 2 000 participants.





Inauguration du village de l'artisanat
par le Président de CMA France Joël FOURNY

Le salon a été l'occasion pour le Président de CMA France, de recevoir sur le Village de l'artisanat des sénateurs membres de la délégation sénatoriale aux entreprises et des députés membres de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Le village de l'artisanat a également reçu la visite de Serge PAPIN, Ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat



Joël FOURNY, président de CMA France et une délégation de sénateurs membres de la délégation sénatoriale aux entreprises au MIF le 6 novembre 2025



Joël FOURNY, président de CMA France avec Serge PAPIN, ministre des PME, du commerce, de l'artisanat du tourisme et du pouvoir d'achat, et une délégation de sénateurs membres de la délégation sénatoriale aux entreprises au MIF le 6 novembre 2025



Joël FOURNY, président de CMA France, Stéphane TRAVERT, président de la commission des affaires économiques du Sénat, Pascal LECAMP député de la Vienne, et Anne-Sophie RONCERET, députée des Yvelines au MIF le 6 novembre 2025

6e édition des Trophées Madame Artisanat : un prix national pour célébrer l'artisanat féminin

2025 a été une année record avec plus de 1150 dossiers reçus, soit plus du double de l'année 2024.

Et ce sont cinq femmes engagées, cheffes d'entreprise et apprenties, qui ont été distinguées pour leur parcours singulier, leurs compétences et leur savoir-faire d'exception, lors d'une soirée organisée le 4 mars à CMA France, en partenariat avec le groupe AXA France et en présence d'Aurore Bergé, Ministre de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les Discriminations.

Pour remettre les distinctions, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a pu compter sur le soutien du réseau féminin Bouge ta Boite et sur l'animation par Nathalie Schraen-Guirma, marraine du prix depuis sa création.



Compétition nationale WorldSkills à Marseille : 42 jeunes formés par CMA Formation parmi les médaillés

La 48^e édition de la compétition nationale des Métiers WorldSkills s'est tenue du 16 au 18 octobre 2025 à Marseille et a mis à l'honneur 800 compétiteurs représentant 67 métiers différents, dont 18 intégrant le dispositif Parcours+ (situation de handicap). Avec 40 000 visiteurs, la compétition WorldSkills a constitué une opportunité unique de faire connaître et de valoriser les métiers de l'artisanat et l'apprentissage.

75 compétiteurs issus du réseau CMA Formation ont pris part à la compétition. 42 d'entre eux ont été distingués, dont six au titre du Parcours+. Leur palmarès mérite d'être souligné : 12 médailles d'or, 5 d'argent, 7 de bronze et 18 d'excellence.

CMA France et la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur ont animé un stand durant toute la manifestation.

Le jeune public présent a pu participer à des quiz interactifs pour tester ses connaissances sur les métiers de l'artisanat, mais aussi explorer certaines professions grâce à des casques de réalité virtuelle. Les conseillers de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient mobilisés pour échanger avec les visiteurs et répondre à l'ensemble de leurs questions.



Stand CMA – WorldSkills

42 jeunes issus de CMA Formation ont remporté une médaille et 6 ont été sélectionnés pour représenter la France à Shanghai lors des finales internationales prévues en septembre 2026.



Le Président HELBERT – CMA 63 – représentant du réseau des CMA au sein des WorldSkills entouré des apprentis sélectionnés pour la compétition de Shanghai



La communication

Deux grandes campagnes nationales pour révéler l'impact de l'artisanat et de l'apprentissage sur la société française et sur l'économie.

En déployant simultanément en janvier 2025 les deux campagnes « *Nous sommes là pour faire battre le cœur de la France* » et « *Avec CMA Formation, suivre une formation dans l'artisanat, c'est suivre son cœur* », le réseau des CMA a fait largement résonner ces messages à travers les territoires de France métropolitaine et d'Outre-Mer et réaffirmé avec force ses missions fondamentales : valoriser les artisans, révéler les talents et préparer l'avenir avec passion et ambition. L'enjeu : faire face aux défis de demain

- > Un plan média national a été mis en place pour toucher le plus largement possible les publics - affichage numérique, radio, presse, TV et digital - permettant ainsi de cumuler plus de 100 millions de contacts.
- > Plus de 40 000 visites générées sur les pages dédiées.

Une 2e vague de médiatisation a été lancée le 29 septembre 2025 et a recueilli une audience cumulée de 46,3 millions de personnes. Un formulaire de demande de contact a été spécifiquement mis en place, générant 825 demandes d'information.

Semaine de l'apprentissage dans l'artisanat : le réseau CMA Formation se mobilise pour garantir l'avenir de l'apprentissage et répondre aux aspirations des jeunes

Journées portes ouvertes, visites d'entreprises, rencontres avec des formateurs, des artisans et des apprentis, interventions auprès de collégiens et lycéens,... : du 24 au 31 janvier 2025, l'ensemble des centres de formation se sont mobilisés pour promouvoir les 250 métiers de l'artisanat et leur modèle de formation : l'apprentissage. Une occasion unique pour les jeunes de trouver leur métier-passion et de découvrir la meilleure façon de s'y former.



L'occasion également de mettre en lumière l'action quotidienne des CMA en faveur de l'apprentissage, maillon essentiel du secteur de l'artisanat, et de promouvoir ses nombreux atouts.

L'événement a connu un beau succès avec l'organisation de près de 200 événements sur tout le territoire. Il s'est appuyé sur un kit de communication complet et un plan média qui a permis de sensibiliser plus de 7,5 millions de personnes.

L'étude MoiJeunes en partenariat avec 20 Minutes et Opinion Way a fait ressortir que 84 % des jeunes ont déjà pensé à faire d'une de leur passion leur métier. Les métiers de l'artisanat sont plus que jamais perçus comme une opportunité de premier choix et considérés comme des métiers passionnants et créatifs pour 65 % des jeunes.



Le réseau CMA Formation mobilisé à l'occasion des journées portes ouvertes pour accueillir, informer et orienter à grande échelle

Le réseau des CMA s'est mobilisé en mars pour organiser le « Mois de l'orientation » et accompagner les jeunes et leurs parents dans la découverte de l'apprentissage dans l'artisanat.

À cette occasion, le réseau CMA Formation, ses formateurs et ses apprentis, se sont engagés pour informer les collégiens, lycéens, familles et personnes en reconversion sur les métiers de l'artisanat et les formations proposées du CAP au Bac+3. Une mobilisation essentielle dans un contexte où près de 300 000 entreprises artisanales seront à reprendre dans les dix prochaines années et où l'emploi reste particulièrement dynamique dans la filière.

Au total, près d'une centaine d'actions locales ont été déployées.

L'opération s'est appuyée sur un kit de communication complet et sur un plan média digital. Une stratégie de visibilité qui a permis de toucher près de 2 millions de personnes.

Baromètre d'image et de notoriété 2025 : les CMA, acteur de référence pour les artisans et porteurs de projets

Chaque année, CMA France mesure la notoriété et l'image du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat auprès des artisans, des porteurs de projets et du grand public.

Réalisée par Ipsos BVA, cette enquête confirme en 2025 une tendance forte : les CMA s'imposent plus que jamais comme le partenaire public de confiance pour les entreprises artisanales.

Les résultats montrent une progression constante de la visibilité et de la confiance accordées au réseau CMA :

- > 39 % des artisans citent spontanément les CMA comme premier acteur d'accompagnement (+9 points vs 2024)
- > 77 % connaissent les CMA
- > 86 % des artisans ont une bonne image des CMA, reconnues pour leur expertise, proximité et fiabilité
- > 94 % des artisans ayant utilisé les services des CMA se déclarent satisfaits

Ces résultats soulignent l'impact direct du travail de proximité mené par les CMA dans les territoires. Le baromètre met également en lumière la vitalité et l'engagement des artisans français :

- > 91 % déclarent exercer leur métier par passion
- > 84 % souhaitent transmettre leur savoir-faire
- > 80 % recommanderaient à un jeune de choisir l'artisanat

Ces indicateurs ont confirmé que l'artisanat reste un secteur porteur de sens, d'emploi et de fierté professionnelle, et que le réseau des CMA joue un rôle déterminant pour accompagner cette dynamique à travers la formation, la reconversion et l'accompagnement des entreprises.

Les partenariats

Grande exposition du Fabriqué en France : 32 entreprises artisanales mises en lumière



L'édition 2025 de la Grande Exposition du Fabriqué en France s'est tenue les 15 et 16 novembre au Palais de l'Élysée. Un jury national réunissant des acteurs institutionnels, économiques et de la vie publique – auquel CMA

France a pleinement contribué – s'est réuni le 9 octobre pour sélectionner les lauréats de cette 5^e édition.

Au total, 123 produits fabriqués en France, issus de l'ensemble des départements métropolitains et d'Outre-mer, ont été présentés dans les jardins, les salons et la cour d'honneur de l'Élysée. 32 entreprises artisanales ont été mises à l'honneur.

CMA France et Wecandoo : pour un engagement commun en faveur des artisans grâce à un partenariat inédit

CMA France a signé en 2025 un partenariat avec Wecandoo pour développer de nouvelles actions en faveur des artisans. Le réseau des CMA et Wecandoo partagent une même ambition : valoriser la richesse des métiers artisanaux et susciter des vocations auprès de toutes les générations. En complément des nombreuses initiatives menées par le réseau des CMA, ce partenariat vise à renforcer le lien entre les artisans et le grand public, et à encourager jeunes et adultes en reconversion à découvrir des savoir-faire variés.

Les CMA et Wecandoo collaboreront ainsi pour accompagner les artisans dans leur intégration sur la plateforme, depuis la conception des ateliers jusqu'à leur mise en avant auprès du grand public.



Signature de la convention Wecandoo par le Président Joël FOURNY et Edouard Eyglunent, co-fondateur de Wecandoo

16^e édition des Trophées PME RMC BFM

Partenaire des Trophées PME RMC BFM, concours qui met chaque année à l'honneur les entrepreneurs et leurs entreprises, le réseau des CMA réaffirme son rôle majeur dans le développement économique régional et son engagement constant auprès des acteurs de l'artisanat, véritables colonne vertébrale de l'économie locale.

L'édition 2025 s'est d'abord déroulée en région, avec huit jurys locaux (Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Nantes, Nancy, Marseille et Paris) et des cérémonies de remise de prix associant les représentants des CMA. Un jury national, réuni le 4 novembre, a choisi parmi les lauréats régionaux sept entreprises distinguées : PME Artisanale, PME Créative et innovante, PME Durable, solidaire et éco-responsable, PME « Fabriqué en France », PME Jeune pousse, PME Export et « PME de l'année ».

Les entreprises récompensées ont été mises à l'honneur le 27 novembre, à Paris, lors d'une soirée animée par Apolline de Malherbe et Anthony Morel.



CMA France en ligne



Le site des CMA : Artisanat.fr

Artisanat.fr évolue pour valoriser davantage les formations et générer des contacts

En 2025, le parcours utilisateur des pages dédiées aux formations continues a été entièrement repensé afin de proposer un nouveau catalogue plus clair et performant. L'ajout d'un moteur de recherche dynamique, d'avis clients, de verbatim, ainsi que la présentation de chaque formation sous forme de carte puis dans une page détaillée, rend l'ensemble plus attractif, lisible et ergonomique.

Chaque formation renvoie désormais vers un formulaire d'inscription en ligne connecté à Salesforce, permettant la transmission immédiate des contacts aux CMA pour un traitement plus rapide et plus efficace. Depuis cette connexion, 2 500 demandes de formation ont été enregistrées. Des formulaires complémentaires ont également été intégrés au Quiz Métiers, au formulaire de contact et aux campagnes nationales sur la notoriété des CMA et de l'apprentissage.

Sur un an, le site a enregistré 2,8 millions de visites et 6,7 millions de pages vues, avec une fréquentation marquée des sections clés : 1,4 million de vues pour la rubrique « Nous connaître », autant pour la rubrique « Métiers », et plus de 900 000 vues pour la page d'accueil






8
campagnes
de presse

La presse et les médias

A l'été 2025, CMA France a décidé de renforcer ses équipes avec l'arrivée d'une collaboratrice spécialisée en relations presse, afin de coordonner son image et ses apparitions dans les médias.

Cette décision s'est révélée bénéfique puisque de juillet à décembre 2025, la présence dans les médias nationaux apparaît soutenue, avec 54 parutions mentionnant Joël Fourny, président de CMA France et 69 occurrences pour CMA France.

Cette visibilité est issue de 8 campagnes de presses et de sollicitations directes de la part de CMA France. Ces actions ont généré des retombées significatives dans des médias clé, couvrant à la fois les agences de presse, la presse généraliste, la presse professionnelle, la presse régionale, ainsi que la radio et la TV.

Plusieurs prises de parole du Président de CMA France ont été stratégiques, notamment une intervention en matinale sur Sud Radio à l'occasion de la conférence de presse de rentrée de CMA France et une interview sur France Info au sujet des WorldSkills.

De nombreuses interventions ont contribué au renforcement de la présence médiatique de CMA France et du réseau des CMA : une émission sur Sud Radio consacrée au numérique, une table ronde sur les assurances portée par la troisième vice-présidente de CMA France, Fabienne MUNOZ, qui a donné lieu à une dépêche AFP et à des retombées dans la presse professionnelle, et une participation à une table ronde à la Grande journée

de l'apprentissage organisée par Centre Inffo, qui a généré une interview sur l'apprentissage dans Newsthank Rh.

Enfin, un travail approfondi de relations presse a permis d'initier et de consolider des liens privilégiés avec des journalistes de référence, tout en structurant un fichier qualifié de plus de 60 contacts directs.

Mise en lumière

2

CMA France est présente sur :



Artisans de nos régions et SOS Villages : deux formats déployés avec TF1 Info qui offrent une belle vitrine aux CMA

Pour promouvoir et valoriser l'artisanat, ses métiers, ses chefs d'entreprise et ses apprentis, le réseau des CMA est partenaire de TF1 Info, la plateforme d'information du groupe TF1, depuis 2022.

En 2025, ce partenariat a constitué une vitrine particulièrement efficace pour l'artisanat et pour mettre en avant le travail d'accompagnement réalisé par les CMA auprès des entreprises artisanales et des apprentis. Le dispositif a été reconduit avec un fil rouge annuel articulé autour de deux dossiers sponsorisés — « Les artisans de nos régions » et « SOS Villages » — ainsi qu'un temps fort dédié à la « Semaine de l'apprentissage ».

Quelques chiffres clés :

- > Plus de 51 000 visites générées depuis TF1 Info vers Artisanat.fr, positionnant la plateforme dans le top 10 des sources de trafic.
- > 559 712 visites sur le dossier « Les artisans de nos régions » et 272 000 sur « SOS Villages ». 701 000 visites liées aux annonces d'entreprises à reprendre.
- > Succès notable pour les facecam, qui ont cumulé +13,4 millions d'impressions et 10 718 clics.





Sud Radio

Depuis 2020, CMA France est associée à l'émission « C'est ça la France », diffusée sur les ondes de Sud Radio et animée par Nathalie Schraen-Guirma, donnant la parole à de nombreux entrepreneurs et chefs d'entreprise artisanale. Ce partenariat permet au réseau des CMA de bénéficier d'un passage, à l'année, de nos billboards à l'antenne lors de la diffusion de l'émission, soit **cinq cent vingt-huit citations** du réseau des CMA.

Il permet aussi, en tant que partenaire privilégié de l'émission, d'être sollicité régulièrement pour traiter les sujets d'actualité avec les artisans et valoriser les événements ou semaines dédiées du réseau.





3

Les chantiers de l'année

La cellule d'audit et
de conformité

➤ 33

CMA Académie

➤ 34

La cellule d'audit et de conformité

Dans le cadre du plan de transformation CAP 2027 !, CMA France a engagé la montée en puissance de la cellule nationale d'audit et de conformité dont s'est doté le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, conçue comme un levier structurant de sécurisation, de transparence et de performance du réseau. Cette cellule nationale intervient à la demande du bureau de CMA France ou des établissements.

Un premier audit interne a été conduit en 2025 au sein de la CMA Centre Val de Loire. Ses conclusions ont été présentées au Bureau de CMA France et un suivi des recommandations sera réalisé.

En complément des missions réalisées dans les CMA, la cellule a vocation à intervenir en appui des équipes métiers pour l'harmonisation des pratiques et la diffusion de référentiels partagés. Elle est par ailleurs chargée d'assurer un suivi des contrôles réalisés par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes.



CMA Académie



Le rôle de CMA ACADEMIE est d'accompagner les collaborateurs et les élus dans le développement de leurs compétences, en s'inscrivant pleinement dans les transformations du réseau et les orientations stratégiques portées par CAP 2027 !.

En 2025 ce sont près de 1400 agents qui ont été formés via CMA ACADEMIE sur tout le territoire, avec plus de 170 formations déployées et un taux de satisfaction de 86 %.

L'année 2025 marque une évolution avec le repositionnement de CMA ACADEMIE comme un acteur investi de la formation à l'échelle nationale, au service de la transformation du réseau, de la montée

Une offre renouvelée

Dans ce cadre, CMA Académie a engagé une refonte de son offre de formation, avec près de 70 % du catalogue renouvelé et la mise à disposition de plus de 150 formations. Cette nouvelle offre, coconstruite avec le réseau, s'appuie sur une logique de parcours permettant d'identifier des étapes de progression adaptées aux métiers, aux fonctions et aux niveaux d'expérience. Elle vise aussi à accompagner directement des services dans leur transformation.

Les formations ont été organisées en parcours pour devenir des solutions lisibles, cohérentes et directement mobilisables par les services et les agents.

En 2025 plusieurs tendances fortes se sont confirmées. La croissance des besoins liés aux outils numériques et aux logiciels métiers s'est poursuivie, avec une part importante des formations consacrées à leur appropriation et à leur déploiement dans les pratiques professionnelles. Parallèlement, les demandes autour de l'intelligence artificielle commencent à émerger.

CMA Académie a également renforcé son action auprès des communautés pédagogiques et des métiers de l'accompagnement des entreprises. Deux certifications inscrites au Répertoire Spécifique, dédiées à ces métiers, sont désormais intégrées au catalogue, permettant de structurer les parcours de professionnalisation et de valoriser les compétences clés du réseau.

Faciliter le pilotage de la formation du réseau

Dans une logique de pilotage et de structuration, CMA Académie a consolidé les données issues de l'ensemble des CMA afin d'établir un état des lieux global de l'investissement formation et de l'engagement du réseau. Cette démarche permet de mieux identifier les priorités, d'objectiver les besoins et d'accompagner les décisions stratégiques.



Par ailleurs, CMA Académie s'inscrit dans une dynamique d'animation du réseau, via la communauté des référents formation et en lien étroit avec les directions des ressources humaines locales. Cette organisation favorise la remontée des besoins du terrain, le partage de bonnes pratiques et la diffusion des orientations nationales.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, CMA Académie veille à optimiser les coûts et les modalités de formation afin de permettre au plus grand nombre d'agents d'accéder à des actions de qualité, tout en garantissant un haut niveau d'exigence pédagogique.

CMA Académie poursuit son ambition de faire émerger une organisation apprenante, capable d'accompagner les évolutions, de s'adapter aux enjeux du terrain et de répondre durablement aux besoins des collaborateurs pour répondre aux attentes des artisans, des apprentis et des territoires.

The background of the slide features a close-up of a hand holding a smartphone. Overlaid on this is a complex digital network of glowing blue lines and nodes, some of which are represented by small icons like a person and a gear. A large, curved red banner cuts across the middle of the image.

4

Horizons connectés

Le numérique

➤ 37

Le numérique

3660 - Numéo unique du réseau

Un succès d'usage en 2025.

Plus de 637.000 appels sur l'année ont été reçus contre environ 213.000 en 2024, soit un triplement des volumes, avec un taux de prise en charge de 98%. Le 3006 s'affirme plus que jamais comme le point d'entrée unique du réseau sur le canal voix.

Généralisation à toutes les thématiques.

Le 3006 couvre désormais l'ensemble des motifs d'appels — création d'entreprises, développement, formation, apprentissage, suivi de dossier, etc. — avec un pilotage opérationnel assuré par les tableaux de bord.



Figure - Extrait du tableau de bord 3006 (2025)

Un projet de création d'entreprise ?

Vous êtes au bon endroit !

Les CMA accompagnent chaque année plus de 300 000 entrepreneurs.

Contactez votre CMA au

3006

*service gratuit



Sécurité & identité - One login

Poursuite de la sécurisation des accès aux applications nationales avec la solution OneLogin (CMA Carrière, Examens Taxis VTC, SAP Fiori, Cœur à l'ouvrage, SAC Planning, etc.). Cette solution améliore la sécurité et l'expérience utilisateur.



Transformation numérique et IA

Le déploiement encadré de la solution d'IA générative Copilot s'est poursuivi sur l'année 2025. De nouvelles expérimentations sont en cours pour répondre à des enjeux métiers. En particulier un nouveau moteur IA permettant de détecter les entreprises artisanales mal catégorisées est en cours de déploiement.

CMA France est un partenaire historique de France NUM, l'initiative de l'Etat pour la transition numérique des entreprises. Elle participe au comité de pilotage de l'initiative numérique au

titre des réseaux d'accompagnements des entreprises. Le réseau des CMA contribue aux travaux de France NUM, mais également au succès du Tour France Num en accueillant des étapes locales ou en y participant activement.

CMA France et le réseau des CMA contribuent au programme Osez l'IA de l'Etat en étant ambassadeurs de l'IA auprès des entreprises.



Rationalisation de la gestion des licences

L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées significatives dans la structuration des relations contractuelles avec les éditeurs.

Le contrat cadre avec Microsoft a été renouvelé. C'est une étape clé dans la convergence et la centralisation de la gestion des licences à l'échelle du réseau.

Ce dispositif permet non seulement d'harmoniser les commandes, mais également de dégager des bénéfices financiers substantiels grâce à une meilleure maîtrise des volumes et à l'optimisation des conditions tarifaires négociées.

Dans la continuité de cette démarche, un second contrat cadre a été initié, portant spécifiquement sur les licences Microsoft EDUC à destination des professeurs et élèves.

Dans le cadre du renouvellement du contrat Salesforce, CMA France est désormais le donneur d'ordre unique pour l'acquisition de licences, en lien avec la mise en place de l'Org unique en 2026

Les projets structurants

> T3P / Examens Taxis-VTC

La nouvelle solution de gestion des examens taxis et VTC a été déployée en plusieurs lots. Elle repose sur la plateforme MelisTechnology. Le premier lot a été lancé en novembre 2025 pour la gestion des inscriptions.

> Généralisation de l'étude d'implantation

La plateforme data a permis de généraliser la solution d'étude d'implantation développée par la CMA Nouvelle Aquitaine. La solution s'enrichit de fonctionnalités complémentaires comme

l'intégration de DIAG Flash ou l'accès direct des utilisateurs par un portail dédié.

> Flux SAP / SAC planning

Les interfaces sont sécurisées et supervisées via la plateforme data. Cette plateforme, en complément de son rôle d'entrepôt de données national et de support des services data, prend également en charge l'orchestration des échanges applicatifs. Des contrôles d'intégrité et des mécanismes de reprise ont été mis en place pour fiabiliser les traitements et améliorer les délais de rétablissement.

> Qualité des données (RNE / NAFA)

Les travaux menés autour du référentiel Entreprises renforcent la qualité des jeux de données et préparent la mise en œuvre de chantiers transverses critiques comme les élections et Nafa 2. Un moteur IA de classification contribue à détecter les entreprises potentiellement mal catégorisées et à prioriser les actions de requalification par les experts métiers.

> Salesforce — Organisation Unique et gouvernance

Les travaux de structuration de l'Organisation Unique (VI) se poursuivent dans une logique de consolidation des périmètres, d'harmonisation des processus et de maîtrise des intégrations. Sur la gouvernance, des ajustements de modèle contractuel sont à l'étude pour sécuriser la trajectoire nationale et optimiser les contributions (pilotage transverse, intégration progressive des CMA en 2026, cadrage de la TMA et des modules complémentaires).





5

Artisans de la nouvelle économie

Économie	➤ 41
Transition écologique et énergétique	➤ 41
Territoires	➤ 46
Outre-mer	➤ 48
Formation	➤ 48
Métiers d'Art	➤ 53
CMA International	➤ 54

Économie

Artisans de la nouvelle économie

5

Guichet unique des formalités

En janvier 2025, le guichet unique est devenu la seule porte d'entrée pour le dépôt des formalités, à raison d'un flux moyen de 500.000 formalités par mois.

Sous l'impulsion de CMA France, les CMA ont considérablement réduit en 2025 les volumes de dossiers en attente de validation, passant de 8000 dossiers de plus de 30 jours non traités en juin à 500 dossiers en décembre.

En 2025, le réseau des CMA a poursuivi sa contribution active auprès de la mission interministérielle, de la DGE et de l'INPI pour tenter de résoudre des difficultés persistantes.

CMA France a demandé également une amélioration conséquente de l'outil de validation afin de gagner en efficacité et en fiabilité.

Entrepreneuriat

Création

Conception de nouveaux contenus de formations concernant l'offre Parcours créateur

Suite au renouvellement des 3 référentiels de certification par France Compétences le

18 décembre 2024, CMA France a conçu de nouveaux contenus de formation, en format présentiel et digital, pour les 3 formations dédiées aux créateurs d'entreprises afin de répondre aux nouvelles compétences évaluées. L'ensemble des supports pédagogiques et outils de communication desti-

nés au format présentiel a été présenté lors de trois webinaires organisés en janvier 2025, chacun dédié à une formation. Ces sessions ont réuni un total de 574 agents du réseau des CMA.

En 2025, 12 734 apprenants ont suivi au moins une formation du Parcours Créateur dont 11 269 en présentiel et 1 465 en distanciel, générant un chiffre d'affaires de 4 184 005€ pour le réseau des CMA.



Développement

EDUCFI : Éducation, économique financière, budgétaire

Dans le cadre du partenariat établi avec la Banque de France, CMA France valorise les actions de formation menées au sein du réseau des CMA en présentant, lors des trois comités opérationnels EDUCFI, les données relatives au nombre d'entrepreneurs et de créateurs formés spécifiquement aux thématiques de gestion d'entreprise.

La maîtrise des notions économiques et financières constitue un enjeu central pour tout porteur de projet ou dirigeant. À ce titre, les formations du Parcours Créateurs intègrent des ressources pédagogiques élaborées par la Banque de France, notamment le jeu #Aventure Entrepreneur, utilisé dans la formation présentielle « Créer son projet d'entreprise ».

Cet outil permet aux apprenants de consolider les notions abordées au cours de la formation et d'appréhender, de manière ludique, les impacts financiers associés aux décisions auxquelles un chef d'entreprise peut être confronté (création d'un site internet, acquisition d'un véhicule, gestion d'un impayé, survenance d'un sinistre, etc.).



Commandes publiques

Le groupe national de travail, composé d'une quinzaine d'agents du réseau des CMA, s'est réuni à cinq reprises en 2025. Il a finalisé la conception d'une offre nationale d'accompagnement destinée aux artisans souhaitant se développer grâce aux marchés publics.

Cette offre s'articule autour de quatre volets : sensibilisation, accompagnement, formation et événementiel.

À partir de 2026, celle-ci sera expérimentée dans quatre régions : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Martinique. Les prestations d'accompagnement seront réalisées par deux agents spécialisés de la CMA Grand Est auprès des CMA ne disposant pas de compétences techniques locales.

Un webinaire national intitulé « Marchés publics, pourquoi pas moi ? » a été organisé le 16 décembre et animé par un agent de la CMA Grand Est. Il a réuni - en direct ou en replay - 260 artisans issus d'Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. En 2026, cinq webinaires nationaux sur des thèmes bien distincts seront programmés.



Transmission/Reprise

Mission reprise

La Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Économie sociale et solidaire, Véronique Louwagie, a lancé la Mission Reprise en juillet 2025 afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de la transmission reprise et de lever les freins qui persistent partout en France.

Coordonnés par la DGE, quatre groupes de travail ont été constitués pour élaborer un plan d'actions autour des thèmes suivants :

- > **GT1** : sensibilisation, information et formation
- > **GT2** : appariement entre l'offre et la demande
- > **GT3** : freins fiscaux, réglementaires et financiers
- > **GT4** : animation territoriale et coordination

CMA France a participé à chacun de ces groupes afin de représenter le réseau des CMA, valoriser la diversité des actions menées en matière de transmission-reprise et contribuer activement à l'élaboration des mesures proposées.

Mise en place d'une offre nationale d'accompagnement à la transmission-reprise d'entreprise « de bout en bout »

L'offre d'accompagnement à la transmission-reprise « de bout en bout » fait partie de l'un des 10 projets prioritaires dans le cadre des chantiers 3 et 4 de CAP 2027 !, plan de transformation du réseau.

Un groupe de travail d'experts du réseau représentant onze régions - Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Occitanie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur - s'est réuni à quinze reprises en quatre mois en vue d'enrichir le catalogue d'offres nationales de services et de commercialiser une offre harmonisée et rentable dédiée d'une part, aux cédants et, d'autre part, aux repreneurs d'entreprise.

Chaque offre a été bâtie à partir de trois volets d'intervention, à savoir la sensibilisation, l'accompagnement et la formation. L'ensemble des prestations de services ainsi que la tarification associée pour chacune des deux offres ont été validés par l'Assemblée générale de CMA France de décembre 2025.

Après une phase expérimentale de 3 mois dans quelques régions, ces deux offres seront déployées dans le réseau à compter d'avril 2026.

Étude sur la transmission-reprise d'entreprise

CMA France a contribué à l'élaboration d'une étude menée par Bpifrance Le Lab, en partenariat avec CCI France et le C.R.A. La page dédiée a permis de rappeler le rôle du réseau des CMA comme acteur national de référence de l'artisanat, de valoriser ses actions en matière de transmission reprise et d'apporter un éclairage spécifique sur les enjeux propres aux entreprises artisanales.



Rencontres Transentreprises

CMA France a participé aux Rencontres Transentreprises, qui se sont déroulées les 2 et 3 octobre 2025 à Clermont-Ferrand. Cet événement a réuni plus d'une centaine d'agents économiques issus des réseaux CCI et CMA dans le but de partager des pratiques, de renforcer l'accompagnement des cédants et repreneurs, d'harmoniser les méthodes, de consolider la coopération CCI-CMA et de valoriser les outils du dispositif Transentreprise au service de la transmission-reprise.



Transition écologique et énergétique

Aides entreprises

En 2025, Aides-entreprises a continué sa mission d'information sur les aides aux entreprises, permettant aux créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises de trouver les dispositifs adaptés à leur projet sur leur territoire.

Une augmentation substantielle des aides à la transition écologique et énergétique est constatée puisqu'elles sont passées de 234 en janvier 2025 sur l'ensemble du territoire français pour financer des projets de transition à 445 en décembre 2025.



Mise en oeuvre du programme Marguerite

Le programme Marguerite a pour objectif de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air en infléchissant les pratiques de logistique urbaine des opérateurs artisans et commerçants.

Financé par les CEE - Certificats d'Economie d'Energie-, le programme Marguerite est porté par La Fabrique de la logistique. CMA France en est porteur associé.

En 2025, le programme a été mis en œuvre dans six territoires métropolitains. Ainsi 784 entreprises ont testé une des solutions du programme pendant un mois et 363 ont converti leur logistique. Près d'un artisan commerçant sur deux se convertit durable une fois la période test effectuée.

Performa environnement sur Performa Lab

CMA France propose un nouvel outil pour harmoniser le produit Performa Environnement sur l'outil Performa Lab. Performa Lab est la solution de diagnostic développée en interne pour remplacer Performapp.

Destiné à accompagner les entreprises artisanales dans leur transition écologique, Performa environnement est un accompagnement valorisé d'une journée qui a pour objectif de réaliser un état des lieux à 360° pour évaluer l'impact de l'activité sur l'environnement et mesurer sa maturité écologique, puis proposer un plan d'action sur les sujets prioritaires et à un plus fort impact environnemental et économique.

Contribution de CMA France à la plateforme de service public transition écologique des entreprises

Le service public numérique Transition Écologique des Entreprises, porté par l'ADEME, en partenariat avec France transition écologique des entreprises (FT2E) c'est-à-dire les CMA, CCI et Bpifrance, est un outil clé en main pour orienter les petites et moyennes entreprises dans leur démarche de transition écologique.

Depuis le lancement de la plateforme en décembre 2023, plus de 3000 entreprises par mois sont bénéficiaires du service.

Accord-cadre CMA France - CCI France - ADEME

CMA France a signé un accord-cadre national qui définit un socle national d'indicateurs de suivi des actions financées par l'ADEME dans le cadre des conventions régionales passées avec les CMA et les CCI. L'objectif de ce socle est de permettre à l'ADEME et à CMA France de rendre compte à l'échelle nationale des résultats des actions de ces conventions. Les deux indicateurs sont le taux de satisfaction des entreprises et le taux de transformation- entendu comme la mesure d'un passage à l'action.

Journées nationales de la réparation : une seconde édition réussie

Les Journées Nationales de la Réparation invitent les citoyens, durant quatre jours, à découvrir l'ensemble de l'écosystème de la réparation et ses bonnes pratiques. Le réseau des CMA en est partenaire depuis la première édition, en 2023. Dans cette continuité, le réseau a de nouveau été l'un des principaux partenaires en 2025, notamment en accompagnant les artisans dans l'organisation de leurs événements.

L'édition 2025, qui s'est tenue du 16 au 19 octobre, a représenté une véritable opportunité pour :

- > mettre en lumière les artisans de la réparation et valoriser leurs métiers,
- > renforcer la visibilité des Répar'acteurs.

La Présidente de la commission du développement économique et territorial de CMA France, Geneviève Brangé, a représenté CMA France à l'événement de lancement le 17 octobre 2025 sur la table-Ronde "territorialiser la réparation".

Elle a rappelé que les artisans de la réparation maillent le territoire et sont essentiels pour développer le réflexe "je répare et ça repart !" chez les consommateurs. La présidente a également mis en avant la dimension territoriale et le rôle de la CMA pour développer les activités de réparation. Elle a partagé les leviers pour structurer les filières artisanales de la réparation : renforcer la formation initiale pour augmenter le nombre d'entreprises artisanales de la réparation et le soutien à l'économie circulaire.



Table ronde « territorialiser la réparation »



Territoires

En 2025, l'axe Territoires a mobilisé des leviers d'influence majeurs afin de porter les intérêts de l'artisanat.

Réaffirmation du rôle de l'artisanat comme acteur majeur de l'économie de proximité

CMA France est intervenu lors du Séminaire national consacré aux mutations du commerce en centre-ville et centre-bourg organisé par le Ministère chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire. Elle a porté les difficultés rencontrées par les artisans dans les territoires : l'insuffisance d'un immobilier d'activité adapté, les loyers trop élevés ou l'impératif de lutte contre l'économie souterraine, entre autres sujets.

Parmi les mesures de revitalisation économique annoncées lors du séminaire.

Le lancement d'un groupe de travail dédié à la vacance commerciale au sein du Conseil national du Commerce.

Contribution aux travaux du Conseil national du commerce (CNC)

Comme chaque année, CMA France a participé aux travaux du CNC dans le cadre des différents groupes de travail thématiques.

Poursuite et intensification de la logique partenariale

Le réseau des CMA a entretenu une dynamique partenariale ouverte et a contribué aux actions de soutien à l'animation des territoires dans diverses thématiques. Ainsi, CMA France a pris part au comité stratégique de la Semaine des métiers du tourisme animé par la Direction générale des entreprises, au Comité de suivi du Programme spécifique du Réseau rural national. Elle a également contribué à la 2^e édition de « Grand Angle » de l'Observatoire national du réseau des Missions locales, centrée sur les jeunes en milieu rural.

Les différentes actions de CMA France visent à éclairer les réponses publiques aux problématiques des artisans et confirment l'apport du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat comme partenaire opérationnel des territoires.



Publication du guide « Et si vous agissiez pour l'artisanat ? » à destination des candidats aux élections municipales et communautaires

Un des points cardinaux de l'action du réseau : la recherche de l'impact opérationnel. En ayant pour ambition d'étendre toujours plus cet impact et en anticipation du cycle électoral communal et intercommunal de 2026, un guide repère « Et si vous agissiez pour l'artisanat ? » a été produit pour accompagner les futurs élus locaux. Il regroupe un échantillon de bonnes pratiques et est conçu pour inspirer les futurs élus communaux.



Outre-mer

Consolidation et amplification des dynamiques ultramarines

Les liens entre les différentes chambres de métiers et de l'artisanat de l'Outre-mer se sont renforcés. Le cadre d'actions communes et la volonté d'amplifier les échanges par bassins géographiques ont été réaffirmée durant cette année.

Les échanges techniques avec les trois représentations de la zone Pacifique - Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna - ont été dynamisés.

La biennale de la Conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat – COIREMA - s'est tenue en Guadeloupe en novembre 2025. Elle a été l'occasion de renforcer le « faire réseau » et d'orienter les coopérations à venir.



Séance de travail avec le préfet et le président du Conseil régional de Guadeloupe

Biennale de la COIREMA 2025

L'origine de la COIREMA remonte à 1984 à l'initiative de chambres d'outre-mer qui souhaitent partager leurs préoccupations et enjeux. Elle s'est constituée dès 1991, en association loi 1901.

Elle regroupe :

- > les 5 chambres de région des DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion
- > les 5 chambres métropolitaines représentées dans la commission Outre-mer de CMA France : Bretagne, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne Franche Comté et Pays de la Loire
- > CMA France
- > les 6 chambres des collectivités d'Outre-mer associées au réseau des CMA : la CMA Nouvelle-Calédonie, ainsi que les chambres interprofessionnelles de Polynésie Française, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La COIREMA s'est tenue du 11 au 15 novembre en Guadeloupe.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanges sur de bonnes pratiques, de séances de travail avec le préfet et le président du Conseil régional de Guadeloupe, de visiter des entreprises et de participer à l'inauguration du Grand Boulevard Artisanal et Agricole, manifestation organisée par la CMA de la Guadeloupe et regroupant de nombreux exposants valorisant l'artisanat.



Inauguration du Grand Boulevard Artisanal et Agricole

Formation

Artisans de la nouvelle économie

5

Gestion des mini-stages sur la plateforme Immersion facilitée

La convention des POMP (mini-stages de découverte des métiers) est désormais dématérialisée via la plateforme « Immersion facilitée », intégrée à France Travail.

Actuellement en expérimentation au sein des CMA Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Moselle, Occitanie, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, ce dispositif permet de simplifier et d'accélérer la procédure de signature des mini-stages entre les employeurs, les familles et les CMA. En 2025, ce sont 15 000 conventions qui ont été traitées par les CMA.

Guide « Taux de rupture : comment sécuriser les parcours ? »

La prévention des ruptures de contrat d'apprentissage constitue un enjeu majeur de sécurisation des parcours. Elle revêt un caractère à la fois stratégique et structurant pour les centres de formation CMA Formation.

Un travail collaboratif a été engagé avec les Directions régionales de CMA Formation et CMA France. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un guide national « Taux de rupture : comment sécuriser les parcours ? ». Les travaux conduits ont ainsi permis de croiser les expériences, de mutualiser les expertises et de formaliser un ensemble de bonnes pratiques. Ce guide constitue un appui structurant pour le pilotage et le déploiement des actions de prévention.



Etude sur la reconversion dans les métiers de l'artisanat

En 2025, CMA France a confié à l'ISM la réalisation d'une étude auprès de 3 215 chefs d'entreprises artisanales et 670 apprenants en formation de reconversion, pour éclairer l'action du réseau des CMA. Cette étude, réalisée avec l'appui d'un groupe de travail composé de plusieurs CMA, met en lumière l'ampleur des reconversions dans l'artisanat.

Au global, sont issus d'une reconversion professionnelle :

- > 1 chef d'entreprise artisanale sur 3 ;
- > 6 % des salariés de l'artisanat.

En 2023, plus de 235 000 personnes en reconversion ont rejoint l'artisanat :

- > 160 000 salariés de l'artisanat ont changé de métier ;
- > 75 000 créateurs d'entreprise ont choisi l'artisanat ;
- > 7 000 jeunes adultes, de 25 à 30 ans, ont choisi l'apprentissage pour exercer un métier de l'artisanat, et 5 000 d'entre eux ont choisi un CAP ou un diplôme de niveau équivalent.



Bilan sur la Mobilité européenne et internationale dans le réseau CMA

CMA France a réalisé un bilan quantitatif et qualitatif des mobilités européenne et internationale dans le réseau. Les chiffres clés collectés font apparaître une augmentation de 45% par rapport à 2017 concernant l'envoi et l'accueil des apprentis, des jeunes diplômés et des formateurs. Une infographie permet de valoriser la qualité de l'accompagnement des projets dans le cas d'une organisation régionale dédiée et l'importance de la professionnalisation des référents mobilité. Des actions phares et innovantes du réseau ont été présentées ainsi que des préconisations.

Suivi de la convention de partenariat entre le Ministère de l'Éducation nationale et CMA France

Dans le cadre de son partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, CMA France a organisé un webinaire avec la DEGSCO intitulé « Pourquoi et comment accueillir le public en immersion dans les entreprises artisanales ? ». Ce webinaire a été l'occasion de présenter la plateforme « 1 élève 1 stage » ; la campagne de recrutement des stages de 3^e et seconde ainsi que les ministages de découverte. L'objectif est de mobiliser le réseau des CMA sur la question de l'immersion comme levier d'orientation et de recrutement des jeunes vers les entreprises artisanales.

Poursuite du développement de l'offre digitale e-formation (CMA'Num)

Trois nouvelles formations créées dans le cadre de CMA'Num sont commercialisées depuis janvier 2025 : Consolider son projet de micro-entreprise (5 heures), Consolider son projet d'entreprise (5 heures), Créer son projet d'entreprise (12 heures). En juin 2025, la plateforme e-formation s'est également enrichie de trois formations courtes et transversales : « Vendre aux particuliers et aux professionnels » (4 heures), « Vendre en ligne sur marketplaces et les réseaux sociaux » (6 heures) et « Passer du micro au réel : les solutions possibles » (4 heures).

3^{ème} vague d'accompagnement des CMA à la commercialisation des e-formation

L'accompagnement des CMA à la commercialisation des e-formation s'est poursuivi en 2025 avec une vague spécifique pour les DROM : Réunion, Mayotte et Martinique. Ces CMA ont construit et lancé une dynamique de commercialisation. Les unes en élargissant l'équipe de commercialisation à la e-formation, les autres en déployant une organisation transversale tous services. Elles ont bénéficié d'un accompagnement formalisé à partir d'une méthodologie structurée : appropriation des outils, montée en compétence des équipes et mise en application sur le terrain.

Lancement en expérimentation du CAP Pâtissier hybride en 1 an (CMA'Num)

Un parcours complet de formation hybride a été conçu à partir des ressources développées par la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il mixe 3 temps de formation : un temps en entreprise encadré par un maître d'apprentissage, un temps via une plateforme de ressources et d'accompagnement à distance, tutorée par le CFA et un temps au CFA. Ce CAP est en cours d'expérimentation auprès de 63 apprenants dans 5 CMA.



Déploiement d'un parcours hybride : Savoirs de base pour l'entrée dans la vie active (CMA'Num)

« Savoirs de base pour l'entrée dans la vie active » est composé d'un Serious Game et d'une formation en ligne d'une durée totale de 14h. Ce parcours modulable est destiné aux apprentis, aux demandeurs d'emplois et allophones. Il a pour objectif de mieux les préparer à la vie en entreprise, la recherche d'emploi, les démarches administratives, les bases du numérique et de gagner en autonomie. L'ensemble des ressources et documents est mis à la disposition des CMA.

Bilan examen taxi/VTC/VMDTR

En 2025, le nombre de candidats à l'examen taxi/VTC/VMDTR a légèrement diminué par rapport à l'année 2024, année exceptionnelle en raison de l'organisation des Jeux Olympiques en France.

En juin 2025, le marché relatif à la plateforme d'inscription et de gestion des examens T3P a été attribué à un nouveau prestataire. Le projet de refonte de l'outil est en cours depuis août 2025 et devrait s'achever à la fin du mois de mars 2026.

Pilotage national des certifications et titres professionnels de CMA France

En 2025, CMA France, en tant qu'organisme certificateur dans le champ des métiers de l'artisanat, a enregistré 13 titres professionnels au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ces certifications, de niveaux 3, 4 et 5, concernent plusieurs secteurs d'activités de l'artisanat :

- > Les CTM Ébéniste, Installateur en équipements électriques, et Maréchal-Ferrant.
- > Le BTMS Ébéniste,
- > Les BTM Chocolatier-confiseur, Ébéniste, Fleuriste, Photographe pluri média, Tapissier-décorateur, et Bouilleur,
- > Les BM Boulanger, Couvreur-Zingueur, Menuisier de bâtiment et d'agencement,

CMA France a également obtenu l'enregistrement de la certification « Développer une stratégie de communication via les réseaux sociaux pour les TPE-PME » au Répertoire spécifique (RS).

Les équipes de CMA France assurent, en lien étroit avec les organisations professionnelles concernées, le pilotage de l'ensemble des 49 certifications professionnelles enregistrées aux répertoires nationaux, et s'attache à l'amélioration continue des processus et dispositifs de certification associés. Elles accompagnent également les CMA de région et les organismes partenaires dans la mise en œuvre et le déploiement des certifications.



Organisation des premiers jurys de la certification « Accompagner et promouvoir l'excellence métier » avec WorldSkills France

Les premiers jurys de la certification « Accompagner et promouvoir l'excellence métier » se sont tenus à CMA France pour la première fois en 2025. Ces sessions ont permis d'évaluer 8 candidats en juin et 7 candidats en septembre. Elles ont mobilisé des jurys composés de représentants de CMA France et d'acteurs engagés dans la dynamique WorldSkills. Ces premières sessions constituent une étape structurante dans la reconnaissance des compétences liées à l'accompagnement des compétiteurs et à la promotion de l'excellence métier.

Inscription des titres CMA France sur le portail France VAE

La réforme de la VAE engagée en 2022 par le ministère du Travail a conduit à la création de la plateforme nationale France VAE. En 2025, le financement des parcours de VAE par le CPF a été ouvert. Parmi les titres professionnels des CMA France, 9 sont désormais accessibles sur la plateforme France VAE. Les candidats peuvent s'inscrire directement et choisir un accompagnateur référencé sur la plateforme.



Métiers d'art

Chaque mois une visioconférence est organisée avec les référents métiers d'art des CMA. Ces réunions permettent de faire le point sur l'actualité

métiers d'art mais aussi de se mobiliser sur des sujets précis : EPV, Journées Européennes des Métiers d'Art, salons, ...

Journées Européennes des Métiers d'Art – JEMA – 2025

Comme chaque année, l'organisation des JEMA a été coordonnée en région par le réseau des CMA.

CMA France a participé à la rédaction d'une convention type, en collaboration avec l'Institut pour les Savoir-Faire Français (ISFF) pour permettre une juste valorisation de l'implication des CMA pour l'organisation régionale des JEMA

La 19ème édition sous le thème « Trait d'Union » s'est déroulée du 30 mars au 6 avril.

Label EPV

SGS, agence en charge du label EPV, a proposé au réseau des CMA une formation d'une demi-journée sur la procédure de labellisation EPV. Cette formation a regroupé près d'une quarantaine de conseillers et référents EPV des CMA.

Des points réguliers avec SGS ont été mis en place pour aborder les questions sur la labellisation. Des échanges ont également lieu entre la DGE et CMA France au sujet de la sensibilisation et de l'accompagnement des entreprises artisanales.

CMA France est intervenue à une table ronde le 12 juin au Ministère de l'Economie pour présenter le rôle du réseau des CMA quant à l'identification des entreprises et l'accompagnement au label. CMA France a également participé aux Rencontres économiques des EPV le mercredi 3 juillet à Bercy en présence de différents acteurs EPV (Réseaux Excellence, SGS, DGE...).



CMA International

En 2025, dans un contexte international et commercial marqué par des évolutions et tensions réglementaires, géopolitiques, mais aussi économiques, CMA France, au travers de CMA International, a inscrit ses actions dans la continuité et le renforcement des actions internationales, notamment par la structuration de ses projets autour des volets export, coopération et internationalisation des parcours de formation, notamment dans une approche fédérative et de mutualisation avec les CMA, ainsi que le développement de nouvelles opportunités afin de faire de l'international un levier stratégique.

Consolidation de la dynamique CMA International en 2025

A la suite du Tour de France CMA International, en 2023 et 2024, lequel a permis la structuration du dialogue entre élus, de valoriser les actions internationales des CMA et de renforcer leur mise en réseau avec les partenaires locaux, la dynamique s'est poursuivie en 2025. Forte des enseignements tirés, une dernière étape en Occitanie, à Cahors, est venue compléter ce bilan, confirmant la pertinence des échanges menés, qui plus est dans un contexte marqué par les menaces d'augmentation des droits de douane par les Etats-Unis.



Délégation CMA France/ CMA International – CMA Occitanie à Cahors 2024

CMA International et son volet export – Les entreprises à la conquête du marché japonais

Dans la continuité des missions de haut niveau opérées en 2023 (Japon) et 2024 (Chine), CMA International a poursuivi son engagement en faveur de l'exportation des entreprises artisanales en participant, du 8 au 16 juin, à une mission dans l'archipel nippon de nouveau, au sein d'une délégation menée par le Commissaire européen à l'Agriculture.

Reprenant le format des deux modèles précédents, cette mission visait à offrir une porte d'entrée sur le marché japonais, sans déplacement pour les entreprises artisanales, tout en modérant le coût financier. Les CMA Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont identifié puis accompagné vingt-et-une entreprises à fort potentiel d'export. Ces dernières ont pu présenter leurs produits à des acheteurs japonais à distance grâce à la plateforme B2Match mise à disposition par la Commission européenne, puis sur place par le biais d'un catalogue en ligne et imprimé en français et en japonais, et l'envoi d'échantillons, tandis que CMA International assurait la mise en relation ainsi que la valorisation des savoir-faire.

La mission a permis d'organiser 9 rendez-vous d'affaires avec des acheteurs locaux. Elle a également permis une compréhension accrue des réglementations locales. Deux entreprises ont établi des liens avec des acheteurs nippons.



CMA International et son volet coopération

Engagement du réseau des CMA au sein de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones - CPCCAF

CMA France poursuit son engagement dans le cadre de la CPCCAF - Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones. Elle participe notamment aux travaux d'un comité opérationnel dédié au développement de projets communs entre les chambres consulaires.

Par ailleurs, CMA France a pris une part active aux ateliers de la coopération, organisés à Marseille du 20 au 23 octobre 2025. À cette occasion, un atelier de coopération a été organisé, visant à faire émerger des projets interconsulaires en s'appuyant notamment sur les actions déjà menées dans le domaine de l'artisanat.

Il apparaît désormais essentiel de capitaliser sur les échanges engagés afin de transformer ces ambitions en projets structurés, susceptibles de mobiliser des financements. Cette dynamique suppose le renforcement d'un partenariat actif entre les acteurs concernés. Dans cette perspective, les initiatives de la CPCCAF constituent un levier important pour accompagner cette dynamique et favoriser la concrétisation des projets de coopération.

Poursuite de l'initiative franco-allemande « Artisans sans Frontières » (ASF) dans le cadre de la coopération internationale

L'année 2025 augurait le sprint final de la Phase II du projet ASF qui avait pour objectif de créer un pool d'artisans sans frontières, susceptible d'intervenir dans le cadre de missions de coopération pour le développement organisées conjointement avec les organisations représentatives de France, Allemagne, Italie et Pologne. Deux comités se sont réunis, un à Paris, le second qui a clôturé le projet, à Francfort. CMA International et ses partenaires ont convenu de travailler autour du développement de cette initiative et de la recherche de financement, notamment pour élargir le réseau Artisans sans frontières en Europe, mais également de transférer l'expertise et de la coopération pour le développement dans la reconstruction de l'Ukraine



Comité de pilotage ASF 2025

Lancement des « Petits-déjeuners de l'international »

L'année 2025 a vu le lancement d'un nouveau format de dialogue : « les Petits-déjeuners de l'international ». Par trois fois ces événements ont eu lieu au siège de CMA France, au mois de juin d'abord dans le cadre du projet ASF en présence des partenaires européens, puis en septembre, lors de l'accueil de la délégation de la CMA-Bénin et enfin, en octobre, à l'occasion des ERASMUSDAYS au cours desquels les résultats de l'enquête sur la mobilité ont été publiés.

Ces rendez-vous ont été l'occasion d'associer les partenaires institutionnels pour des échanges productifs dans un cadre informel, autour des axes qui composent les missions de CMA International : l'export, la coopération ainsi que la mobilité.

CMA International au diapason du Fonds Malgache de Financement de la Formation Professionnelle - FMFP

Sollicité par l'Agence Française de Développement, CMA France a accueilli, les 25 et 26 juin, une délégation du Fonds Malgache de Financement de la Formation Professionnelle (FMFP). L'objectif de cette mission était de présenter le fonctionnement du système français de financement de l'apprentissage. Pour ce faire, CMA France a organisé une rencontre institutionnelle avec les experts du financement de la formation professionnelle avant une visite du CFA de Versailles.



Accueil de la Délégation du FMFP

CMA International à l'écoute de la CMA-Bénin

En relation avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, CMA France a supervisé la venue, au mois de septembre, d'une délégation de la CMA-Bénin, composée de membres institutionnels et de professionnels, afin de leur offrir des pistes concrètes pour la structuration de leur propre système consulaire. Pendant une semaine, les échanges se sont succédés à CMA France et en région, à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des visites de nombreux CFA, dans un échange de bonnes pratiques avec les artisans béninois.



Accueil de la CMA-Bénin à CMA France par Gérard GOMEZ président référent CMA International



6

Équilibre et transparence

Les ressources

➤ 59

**Le dialogue social
et les instances paritaires**

➤ 60

**Au service des élus
et des collaborateurs du réseau**

➤ 62



Les ressources

En 2025, CMA France a perçu treize millions quatre cent mille euros de taxe additionnelle à la CFE et quatre millions trois cent soixante-deux mille cinq cent vingt neuf euros au titre de la taxe des micro-sociaux.

Taxes pour frais de chambres de métiers perçue



Taxe additionnelle CFE

13 400 000 €



Taxe micro-sociaux

4 362 529 €

Les principaux produits pour l'exercice 2025, hors taxe pour frais de chambre de métiers, se répartissent comme suit :

Principaux produits

Reprise de provisions	37 523 €
Autres produits	416 331 €
Subventions exploitation	735 749 €
Produits annexes	2 582 891 €
Participation frais généraux	2 302 500 €
Prestations restauration	54 176 €
Maison de l'Artisanat	311 044 €
CMA Académie	543 046 €
Examens taxis VTC	441 320 €
Sujets examens	419 431 €
Ventes de marchandises	80 629 €

Le détail des principales charges pour 2025, hors reversement de taxe pour frais de chambre de métiers, est le suivant :

Principales charges

Subventions reversées	521 041 €
Indemnités des élus	99 481 €
Missions et déplacements	636 876 €
Maintenance informatique	4 661 429 €
Sous-traitance	378 484 €
Réception	362 248 €
Annonces, insertions	1 776 476 €
Honoraires	3 263 971 €
Masse salariale	9 829 951 €



Le dialogue social - Les ressources humaines

En 2025, le dialogue social s'est distingué par des échanges nourris, pragmatiques et responsables entre les représentants du collège employeur et ceux du collège salarié. Les deux parties ont réaffirmé leur engagement en s'appuyant sur des leviers de progrès collectif, dans un contexte de transformation du réseau.

Tout au long de l'année, des thématiques essentielles — souvent structurantes, parfois sensibles — ont été débattues de manière constructive. Chacune d'elles a contribué à soutenir le développement du réseau et l'accompagnement des agents.

Un accord collectif, à la fois ambitieux et innovant, a ainsi été conclu en 2025. Pour la 1ère fois au sein du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, un accord collectif relatif à la sécurisation des parcours professionnels a été négocié, et signé à l'unanimité, sur ce sujet majeur après qu'ait été introduite dans le Statut du personnel la possibilité juridique d'engager des négociations natio-

nales au sein du réseau. Un dispositif de contribution volontaire à la formation professionnelle ainsi qu'un dispositif national de mobilité ont été mis en place.

Le dialogue social s'est concrétisé par 30 réunions permettant d'aboutir à des mesures significatives, et ce malgré un contexte économique et financier particulièrement exigeant. Ces rencontres ont rendu possibles des avancées importantes, notamment :

- > La revalorisation de la valeur du point d'indice de salaire, le portant à 5,60 euros
- > La revalorisation à hauteur de 3 points, de l'indice des agents des catégories « employé » et « technicien » => classes 1 et 2 des niveaux 1 (pour la catégorie « technicien ») et 2 ;
- > La possibilité pour les agents à temps partiel de demander à cotiser pour leur retraite sur la base d'un temps plein ;
- > La mise en place d'un dispositif d'accompagnement de fin de carrière pour un agent ayant le statut de « senior » ;

- > D'introduire des modalités de compensation en repos ou financière pour les agents qui réalisent des astreintes ;

Le management

Une charte managériale, reflet des valeurs, de la culture et des aspirations du réseau des CMA a défini 5 valeurs communes - proximité, ambition, responsabilité, loyauté, exemplarité- au collectif managérial du réseau et a été diffusée aux managers.

Le manager n'est plus simplement un responsable hiérarchique mais doit tendre vers un leader inspirant capable de motiver, favoriser l'autonomie,

développer l'intelligence collective et accompagner chacun dans son parcours professionnel.

Ce document a pour intérêt de constituer un fil conducteur qui guidera les comportements et interactions au quotidien tout en renforçant la cohésion d'équipe.

Dans un environnement en constante évolution, il est essentiel de repenser les pratiques managériales afin d'être davantage collaboratifs, agiles et responsables.

Fonction RH en transformation : état d'avancement

L'organisation du Centre de Service Paie géré par CMA France pour l'ensemble du réseau est finalisée tout comme les modalités de fonctionnement. Les processus métiers ont été définis en vue d'une organisation mutualisée au 1er janvier 2028. Le déploiement est conforme au calendrier fixé.

La définition du SIRH Talentsoft visant à rationaliser et harmoniser les fonctionnements du réseau, à centraliser les données et à optimiser les tâches administratives a été défini en 5 modules. Le module formation est d'ores et déjà actif.



Au service des élus et des collaborateurs du réseau

Étude-Veille Artisanat

Le service Etudes-Veille Artisanat de CMA France s'inscrit dans une démarche de veille, capitalisation, recherche et diffusion d'informations qui couvre l'ensemble des enjeux et métiers de l'artisanat et de l'économie de proximité.

Il dispose :

- > d'une plateforme Veille Artisanat <https://veille.artisanat.fr>
- > d'une base de données bibliographiques Infoartisanat <https://infoartisanat.artisanat.fr/>
- > d'un service d'assistance informationnelle

Réalisations

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des missions de mise à jour et d'enrichissement des données et d'appui informationnel, ainsi que le développement de nouveaux produits documentaires.

Mise à jour et enrichissement des données

Veille Artisanat

Ouverte en 2010, la plateforme est structurée autour de 10 dossiers filières et 12 dossiers thématiques, avec une structuration évolutive en lien avec l'actualité : en mai 2025, une nouvelle sous-thématique consacrée à la sobriété et la gestion de l'eau a été créée.

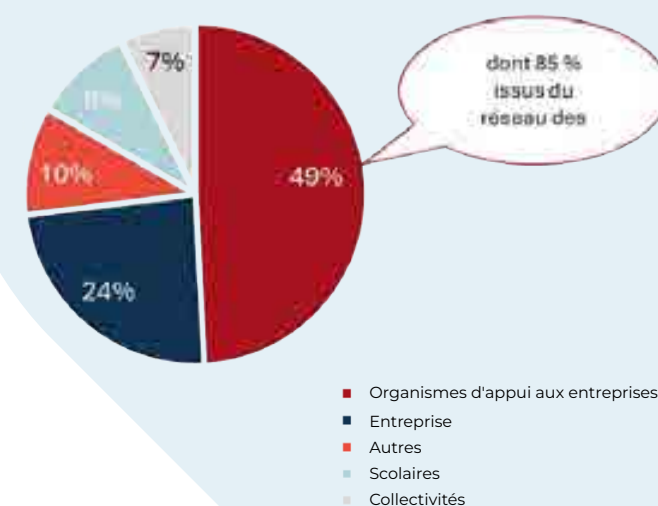
Près de 3 000 actualités ont été publiées en 2025 sur la plateforme, qui a reçu plus de 60 000 visites.

Sa notoriété est soutenue par :

- > Une valorisation du service auprès du réseau (actualités relayées dans CMA Lettre)
- > Une publication hebdomadaire #Actusdelasemaine tous les vendredis matin sur le compte LinkedIn de CMA France, proposant une sélection des actualités à ne pas manquer sur Veille Artisanat dans la semaine écoulée.

Près de 4 800 abonnements à la plateforme Veille Artisanat sont en cours en 2025, dont 434 nouveaux, avec une majorité d'abonnements aux alertes hebdomadaires (51 %), suivi par les alertes quotidiennes (36%) et dans une moindre mesure, les flux RSS (14 %).

37 % des nouveaux abonnés appartiennent au réseau CMA.





Infoartisanat

Une base documentaire constituée depuis 1991 :

- > 519 nouvelles références ont été intégrées en 2025 ;
- > Au total, près de 13 000 documents dont plus de 6 100 visibles dans le catalogue en ligne ;
- > Des visites en forte hausse : une moyenne de 1 100 consultations mensuelles, + 175 % par rapport à 2024.

Appui informationnel

Appui au réseau :

> Poursuite des veilles spécifiques

- sur les appels à projets pour la direction des services aux entreprises et aux territoires de CMA France, notamment concernant les AAP FSE+ ;
- sur la hausse des coûts de l'énergie pour la Task Force Energie constituée au sein des référents Développement durable du réseau ;
- sur les filières REP pour le groupe de travail Répar'acteurs-REP constitué au sein des référents Développement durable du réseau des CMA.

Recherche spécifique sur une thématique

170
demandes
Recherches
spécifiques sur
une thématique

45
demandes
externes (réseau CMA et
hors réseau)

+ 8 %
125
demandes
internes à CMA France

dont 11 appuis documentaires
aux dossiers de certifications
de CMA Franec au RNCP
ou au répertoire spécifique

Diffusion sélective de l'information en interne, par service

L'étude des besoins des différentes équipes s'est poursuivie tout au long de l'année. Le service Etudes - Veille Artisanat s'attache à ajuster ses envois au regard des retours réguliers des services. Il profite également de l'accueil des nouveaux collaborateurs pour présenter ses services et recueillir leurs besoins d'information. Des flux créés pour rendre autonomes les collaborateurs sur certaines de leurs thématiques de veille sont mis à disposition.

Plus de 2 100 mails d'information ont été diffusés en interne en 2025.

Appui à Aides-entreprises.fr

CMA Veille apporte son appui à [Aides-entreprises.fr](https://aides-entreprises.fr), la base de données de référence sur les aides aux entreprises, pilotée par CMA France, notamment via

- > La rédaction et la publication de brèves d'actualités 234 informations valorisées en 2025
- > Le contrôle qualité de la base de données 204 aides relues

Partenariats/syndication de contenu

Les actions déjà en cours se sont poursuivies sur 2025 :

- > référencement sur France Num,
- > flux formation pour l'ISM dans le cadre de sa certification Qualiopi,
- > partenariat entre CMA France et le service Etudes et Prospective de Bpifrance Création dans le cadre de leurs Dossiers Projecteurs : valorisation du service Etudes-Veille Artisanat dans 8 dossiers publiés en 2025.

Produits documentaires

De nouveaux Livres blancs (synthèses documentaires) ont été réalisés et valorisés dans la rubrique « Analyses & données » du site Artisanat.fr (téléchargement avec un système d'automatisation), en page d'accueil d'InfoArtisanat et sur la plateforme Veille Artisanat, concernant :

- > Les métiers d'art en France, à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'art (JEMA),
- > L'intelligence artificielle dans l'artisanat et les TPE.

D'autres ont fait l'objet de mises à jour :

- > Les femmes dans l'artisanat et les TPE à l'occasion des trophées Madame Artisanat,
- > La mobilité durable des artisans, pour la Semaine européenne de la mobilité,
- > L'apprentissage, à l'occasion des Assises de l'apprentissage,
- > Le Made in France, à l'occasion du salon Made in France.







7

Les forces internes

CMA France vu de l'intérieur ➤ 67

La gouvernance ➤ 64

CMA France vu de l'intérieur

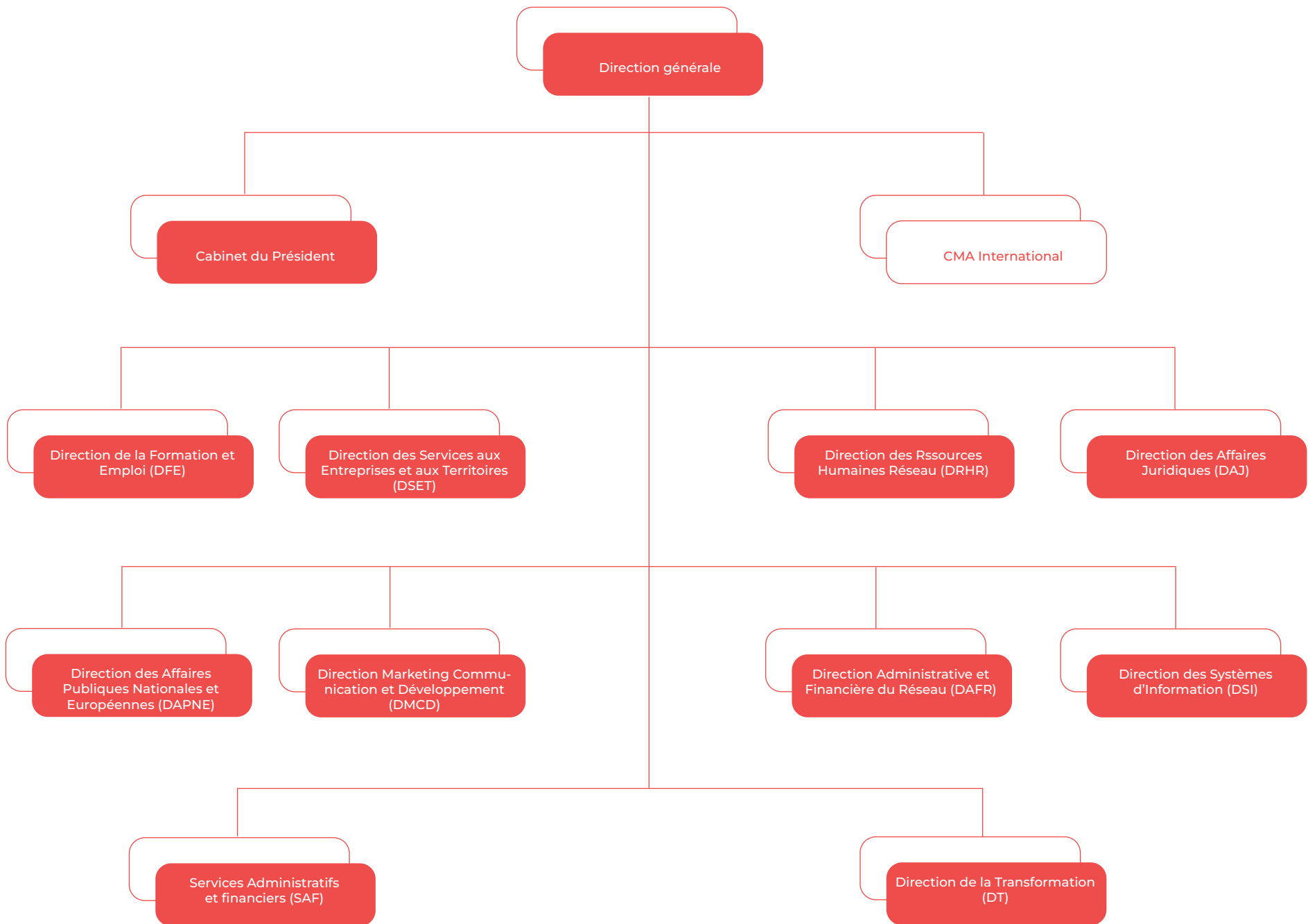
CMA France, ce sont 107 collaborateurs répartis dans 9 directions organisées autour de la Direction générale, au service du réseau

- > Direction générale
- > Direction de la transformation
- > Direction des services aux entreprises et aux territoires
- > Direction de la Formation et de l'Emploi
- > Direction du marketing, communication et développement
- > Direction des affaires juridiques
- > Direction des affaires publiques nationales et européennes
- > Direction de l'appui au réseau et à la performance
- > Direction des systèmes d'information

CMA France s'attache, chaque année, à mettre en place un plan d'entretien de ses locaux. L'année 2025 a été consacrée à :

- > la rénovation de la salle de restauration "le Cercle des métiers" qui accueille les élus, collaborateurs, stagiaires en formation et participants à des réunions ;
- > l'espace de réception "Espace Alma" ;
- > une porte automatique a été installée sous le porche d'entrée pour renforcer la sécurité de l'établissement, permettre un accès plus aisé aux visiteurs et une isolation thermique mieux maîtrisée.





La gouvernance

La gouvernance, c'est :

- > une Assemblée générale
- > un Bureau
- > une conférence des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de région
- > des commissions organiques
- > des commissions d'étude
- > des commissions spécifiques

Chaque président siège à l'Assemblée générale et dans une commission d'étude ou à la commission des finances de CMA France, qu'il soit président d'un établissement public de région (CMA) ou d'une chambre de niveau départemental (CND).

Le décret n°2025-1187 du 8 décembre 2025 proroge d'un an la durée des mandats des membres des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat. Le renouvellement électoral du réseau des CMA interviendra donc fin 2027 au lieu de fin 2026.

L'assemblée générale de CMA France s'est réunie en session ordinaire de printemps les 3 et 4 juin 2025, puis d'automne les 2 et 3 décembre 2025.

Au cours de ces deux assemblées générales, les présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de France ont eu l'honneur d'accueillir Astrid PANOSYAN-BOUVET, Ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Véronique LOUWAGIE, Ministre déléguée, chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME et de l'Economie Sociale et Solidaire puis Serge PAPIN, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'Achat. Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a adressé une vidéo aux membres de l'Assemblée générale, mettant ainsi à l'honneur l'artisanat et l'apprentissage à l'occasion des 100 ans du réseau des CMA.



Assemblée générale de Juin 2025 – Joël FOURNY président de CMA France et la Ministre Véronique Louwagie



Discours d'ouverture du Président de CMA France – Assemblée générale de décembre 2025

L'assemblée générale a également été l'occasion d'accueillir Catherine ELIE, directrice des études et du développement économique de l'Institut Supérieur des Métiers pour la présentation des résultats de l'étude sur les reconversions dans l'artisanat ; Yann FERGUSON, sociologue et directeur scientifique du Labor IA, est intervenu sur l'impact de l'intelligence artificielle dans le monde du travail.

Florian GERARD et Johann PARDOD du cabinet QUALITEST ont présenté une étude sur l'« Evaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance signé entre CMA France et l'Etat et des contrats d'objectifs et de moyens en 2024 » après que l'assemblée générale ait validé le bilan 2024 de l'exécution du COP.



Assemblée générale de décembre 2025 – Le Ministre Serge Papin et Joël FOURNY président de CMA France

Les conventions de partenariat

Trois conventions de partenariat ont été signées au cours de l'assemblée générale de printemps avec :

- > Réseau pour l'emploi – France Travail, Union nationale des missions locales et Conseil national Handicap et Emploi des organismes de placement spécialisés -Chéops-, dont l'objectif est de renforcer la coopération entre les quatre organismes dans le cadre de la transformation du service public de l'emploi portée par la loi relative au plein emploi. Cette convention vise à structurer et à coordonner les actions communes afin de favoriser l'emploi dans le secteur de l'artisanat en s'appuyant sur les évolutions introduites par la réforme du réseau pour l'emploi.



- > Intercommunalités de France pour renforcer les relations entre les deux réseaux et définir des modalités de collaboration pérennes sur des thématiques d'intérêt commun.
- > Le Médiateur des entreprises pour développer la coopération entre les deux réseaux en matière de promotion des actions de médiation au profit des entreprises ressortissantes des CMA.

Les membres de l'assemblée générale ont adopté la grille des emplois de CMA France mise à jour et intégrant les postes dédiés au CSP Paie mis en place dans le cadre de la mutualisation de moyens dans le réseau et dont la gestion a été confiée à CMA France.

Ils ont également donné un avis favorable à la mise en place d'une prime pour des collaborateurs de CMA France.

La transformation du réseau

Le CSP Paie

Les membres de l'assemblée générale ont adopté l'organisation cible du CSP Paie, le calendrier de déploiement et les propositions concernant l'intégration des collaborateurs du réseau.

Les cellules mutualisées

Cinq cellules mutualisées au service de l'ensemble du réseau :

- > Cellule d'exploitation de la donnée, confiée à la CMA Nouvelle-Aquitaine
- > Cellule de gestion des marchés mutualisés confiée à la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Cellule Appels à projet confiée à la CMA Nouvelle-Aquitaine

pour lesquelles un schéma économique a été validé par l'assemblée générale

- > Cellule d'expertise juridique gérée par CMA France, pour laquelle une charte de fonctionnement a été validée par l'assemblée générale
- > Cellule d'audit et conformité

Un état des travaux de chacune des cellules a été présenté aux membres de l'assemblée générale.

Retour sur les premières orientations de la transformation/Les chantiers nationaux

Dès 2023, le réseau s'est mis en ordre de marche pour débiter une transformation, prémices de la nouvelle organisation du réseau et la mise en place du plan de transformation CAP 2027 !

Un bilan des orientations actées en 2023 a été présenté aux membres de l'assemblée générale. Il a été l'occasion de constater la bonne avancée du travail de transformation.

De nombreuses orientations réalisées :

- > Arrêt du pilotage national de la Cité du goût et des saveurs.
- > Accélération de la digitalisation des formations et du lancement des AMI : 15 formations au catalogue digital.
- > Renouvellement des 3 certifications Parcours créateur.
- > Accompagnement des CMA à la transition vers CMA Formation.
- > Arrêt de la participation de CMA France au salon des maires et au salon de l'agriculture.
- > Arrêt des semaines nationales de l'artisanat et de la création reprise d'entreprise.
- > Déploiement du numéro unique du 30 06.
- > Arrêt de la battle des CFA.
- > Mise en place de la stratégie marketing natio-

nale.

- > Benchmark sur le temps de travail des professeurs.
- > Accentuation des travaux et convergence de la comptabilisation des charges – NPEC – France Compétences.
- > Décision nationale de non-versement de la prime de partage de la valeur à l'échelle du réseau.
- > Création de la direction de la transformation et démarche CAP 2027 !
- > Doter le réseau d'un outil de contrôle de gestion.
- > Modalités d'organisation des réunions en visioconférence.
- > Tarification nationale d'une offre transmission reprise.
- > Recrutement d'un(e) Directeur(trice) des affaires fiscales du réseau.

Quatre en cours de réalisation en 2025 :

- > Calcul du montant de sur-cotisation pour les ARE des titulaires – au préalable mise en place de la convention France Travail pour tous les agents contractuels et titulaires.
- > Déterminer de nouveaux critères de répartition de la taxe.
- > Adapter les objectifs du COP à la baisse de la TFCMA.
- > Recrutement d'un contrôleur financier.

Une reste à engager :

- > Etude sur la filialisation des activités et étude sur le financement des croissances externes.

Les assemblées générales ont été l'occasion de faire un point d'étape sur le projet de transformation du réseau CAP 2027 ! initié autour des 7 chantiers nationaux dont les deux objectifs principaux sont :

- remettre le client au centre des attentions du réseau des CMA,
- moderniser le fonctionnement du réseau par des mutualisations.

La transformation globale du réseau des CMA a modifié les méthodes de travail de l'ensemble des thématiques pour arriver à une pensée de « faire réseau » qui se retrouve au travers de l'ensemble des décisions prises en 2025.

La taxe pour frais de CMA

Les membres de l'assemblée ont adopté, à une large majorité, la délibération relative à la répartition finale du plafond de la taxe pour frais de CMA 2025 entre les établissements du réseau. Ils ont, au travers de cette même délibération, décidé le versement de 533 746 euros à la CMA Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la solidarité du réseau. Cette solidarité vise à soutenir un Établissement qui rencontre des difficultés financières de manière à conserver un réseau fort et efficient sur l'ensemble du territoire.

Comme chaque année, l'assemblée générale a validé pour 2026 la mise en œuvre de projets nationaux communs, permettant ainsi à chaque Établissement du réseau de bénéficier de projets performants par le biais d'une mutualisation d'une part de ressources émanant de la taxe pour frais de CMA.

Les membres de l'assemblée ont, au cours de l'assemblée générale d'automne 2025, fixé le montant du droit fixe et le pourcentage du droit additionnel au droit fixe de la taxe pour frais de CMA pour 2026, maintenu comme les années précédentes à 70%.

Ils ont décidé de la répartition prévisionnelle du plafond de taxe entre les Etablissements du réseau en prenant en compte une baisse du plafond de taxe de 13,25 millions d'euros conformément aux engagements du Gouvernement quant à la trajectoire baissière prévue jusqu'en 2027, tout en précisant qu'en cas de baisse plus importante décidée dans le cadre de la loi de finances pour 2026, il serait nécessaire de revenir sur la répartition décidée.

Les travaux des commissions

Les travaux des assemblées générales, à travers les rapports de chaque commission, ont abouti à l'adoption de nombreuses décisions dont :

- > la mise en place d'une offre nationale d'accompagnement à la transmission-reprise d'entreprises,
- > la mise en œuvre d'un marché public portant sur un outil de gestion et de facturation à destination des entreprises,
- > la création du règlement de sélection des entreprises artisanales participant au salon MIF Expo,

Commission du personnel

- > le déploiement des chantiers conventionnés avec France Travail concernant la paie des allocataires Pôle emploi,
- > le déploiement des cinq modules du logiciel SIRH Talent – formation, performance, carrière, recrutement/mobilité/rémunération,
- > un bilan annuel 2024 de la complémentaire santé pour les collaborateurs du réseau, véritable avantage social qui fait ressortir un taux de couverture important de 93,2 %. Une revalorisation des cotisations – part employeur et part salarié - a été actée au 1er janvier 2026 au regard des évolutions réglementaires du PMSS.

Commission des finances

- > l'adoption du budget exécuté pour l'exercice 2024,
- > l'affectation du résultat de l'exercice 2024,
- > e budget rectifié 2025,
- > les perspectives de réalisation du budget 2025,
- > le budget primitif 2026.
- > la participation financière des chambres au salon MIF Expo 2025,
- > la refacturation aux chambres des frais de reprise des données de l'ancien SIRH EKSAE,
- > la refacturation aux chambres de l'utilisation du logiciel Talent,
- > a refacturation du numéro unique 3006,
- > a refacturation du centre de service partagé (CSP) paie,
- > les nouveaux tarifs des médailles de la Reconnaissance Artisanale et de la Formation Professionnelle,
- > le doublement des forfaits d'hébergement des agents de CMA France pour l'année 2026,
- > l'augmentation du plafond des remboursements des nuitées des présidents en déplacement à Paris pour participer aux réunions organisées par CMA France.
- > Le maintien du taux d'appel des contributions au fonds de calamités et de catastrophes naturelles

Les membres de l'assemblée ont également entériné, par le biais d'une délibération, la nomination de la SAS GORIOUX-FARO et Associés aux fonctions de commissaire aux comptes de CMA France pour les exercices 2025 à 2030.

Commission du développement économique et territorial

- > l'évolution des dix chantiers prioritaires de l'offre de services
- > les produits phares dans le contexte CAP 2027 ! ;
- > la création et le développement des entreprises,
- > le référencement des aides sur le site www.aides-entreprises.fr ;
- > l'actualisation des tarifs de l'offre Parcours Créateur,
- > un point d'information sur les appels à projet : Activ'Créa Emergence et Créa Scop,
- > la transition écologique et énergétique
- > la révision de la NAFA
- > un retour sur l'intervention de Madame REINER, Directrice générale déléguée à l'Appui opérationnel et stratégique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), sur les programmes de l'agence

Commission de la formation

- > un bilan de la prépa-apprentissage et les perspectives,
- > les effectifs d'apprentis de la rentrée 2025,
- > la remontée des comptes des CMA Formation auprès de France compétence : constat et actions à mener,
- > la certification professionnelle avec une annexe financière communes aux conventions entre CMA France et les organismes de formation externes et la durée d'habilitation des organismes de formation externes au réseau des CMA
- > la mise en place d'un tarif unique pour les frais de jury des candidats à une VAE
- > le schéma économique de la commercialisation des formations par la plateforme e-formation CMA'Num
- > le CAP Pâtissier hybride en un an et le fait que chaque fois que l'opportunité se présente, le réseau des CMA mettra en place des formations hybrides, tout en veillant à conserver ce qui fait la qualité des formations du réseau CMA Formation, à savoir le savoir-faire et l'employabilité. Deux nouveaux CAP hybrides démarrent leur phase expérimentale, le CAP Esthétique et le CAP Chocolatier.
- > la mise en place de formations – présentielle et 100 % hybride – « consolider son projet de micro-entreprise » et leur tarif

Commission des affaires générales

- > la passation d'un marché public mutualisé visant à doter le réseau des CMA d'un site internet mutualisé ;
- > la mise en œuvre d'une organisation unique de gestion de la relation client ;
- > le recours aux formations proposées au réseau des CMA par CMA Académie sans besoin de mise en concurrence ;
- > la mise à jour de la norme d'intervention concernant les principes applicables à la comptabilité analytique des Etablissements du réseau ;
- > le lancement d'un marché national pour la mise en place d'un réseau de plateforme d'apprentissage en ligne harmonisé (LMS)

Plusieurs marchés publics ont abouti à l'acquisition de solutions mutualisées pour le réseau des CMA :

- > mise en place d'un annuaire unifié
- > gestion de la relation client
- > logiciel de contrôle de gestion
- > gestion du patrimoine et flotte de véhicules
- > gestion des compétences, SIRH
- > plateforme d'inscription aux examens de taxi – VTC - VMDTR

Commission de la communication et du marketing

- > la participation du réseau au salon Mif Expo 2025
- > le recrutement d'apprentis dans les CMA Formation
- > la stratégie nationale marketing et communication
- > la stratégie de prospection client
- > la relation client et les parcours
- > le site Artisanat.fr
- > l'automatisation des campagnes marketing avec des outils et des scénarii prédéfinis
- > le développement d'une bibliothèque des campagnes les plus performantes
- > la e-reputation du réseau des CMA
- > les résultats du baromètre d'image et de notoriété des CMA réalisé par IPSOS
- > la création de communautés d'Alumni et d'Ambassadeurs de l'apprentissage
- > un retour sur l'intervention de Jean-Claude Gauthier, Directeur de la communication – Branche Grand public et Numérique de La Poste

Commission de l'Outre-mer

- > la mobilisation des acteurs de l'Outre-mer pour le maintien des mesures figurant dans la loi 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des Outre-mer.
- > l'état des mutualisations dans le bassin Antilles-Guyane : mutualisations sur les fonctions RH entre la Guadeloupe et la Martinique, début des travaux sur la mutualisation des fonctions administratives et financières et études sur la mutualisation des fonctions DSI.
- > l'état des mutualisations dans le bassin Océan-Indien, avec la signature d'un protocole entre les présidents des CMA de Mayotte et de La Réunion, qui concerne la gestion des ressources humaines, la comptabilité et l'opportunité de développer un CFA à Mayotte
- > les coopérations entre les CMA d'Outre-Mer et celles de métropole
- > la loi d'urgence pour reconstruire Mayotte
- > le dispositif « Formation de formateurs » à Mayotte
- > la construction durable dans les Outre-mer
- > la convention cadre nationale entre les taxis conventionnés et l'assurance maladie

Commission de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA

- > le budget exécuté 2024,
- > l'estimation des résultats des comptes 2025,
- > le budget prévisionnel 2026
- > la demande d'évolution de la valeur du point prestation soumise par les membres de l'Association Française des Anciens Présidents de CMA siégeant à titre consultatif au sein de la commission. Une augmentation de la valeur du point prestation amènerait mécaniquement une évolution de la valeur du point cotisation des chambres. En conséquence, le bureau de CMA France a émis un avis défavorable à cette demande au motif qu'il ne souhaitait pas faire porter un poids supplémentaire aux chambres qui connaissent une situation financière tendue. Cette position a été entérinée par l'assemblée générale.

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à sept reprises en 2025, dont une réunion extraordinaire et une réunion délocalisée dans les locaux de la Garde Républicaine à Paris.

Au cours de ces réunions, les membres du bureau ont travaillé sur les dossiers présentés devant les assemblées générales de printemps et d'automne, ils ont validé les nouvelles orientations stratégiques et suivi les avancées du plan de transformation du réseau CAP 2027 !

Ils se sont interrogés sur la place future des chambres associées et auditrice du réseau des CMA – Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon. Une étude est en cours pour regarder les conditions juridiques et financières d'un contrat d'association avec ces chambres.

Ils ont également validé le calendrier prévisionnel des instances pour 2026, désigné les membres des jurys pour l'examen pour l'accès à l'emploi de secrétaire général dans une chambre et la procédure de confirmation dans l'emploi de directeur régional et de directeur territorial.

Les membres du bureau ont adopté le calendrier national des épreuves de l'examen de conducteur de Taxis/VTC/VMDTR.

Ils ont décidé du renouvellement, pour une année, du partenariat qui lie CMA France à l'Académie de gourmandise.



Parcours créateur

Le Bureau a validé les travaux menés dans le cadre du parcours créateur mis en place dans le réseau des CMA et fixé des tarifs nationaux pour des parcours en distanciel et en présentiel.

A compter de février 2025, trois formations étaient disponibles :

- > Consolider son projet de micro-entreprise
- > Consolider son projet d'entreprise
- > Créer son projet d'entreprise.

Conventions et partenariats

Le Bureau a validé :

- > un partenariat institutionnel entre CMA France et WorldSkills France pour une durée de deux ans intégrant la compétition nationale organisée à Marseille en novembre 2025 et la compétition internationale de Shanghai en 2026.
- > la mise en œuvre d'un partenariat avec la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France pour la mise en œuvre de la journée nationale des MOF en avril 2026, journée qui participera à la valorisation du réseau des CMA.
- > la signature d'une convention avec ADELPHE, éco-organisateur en charge de la filière REP – Responsabilité élargie au producteur - emballages ménagers dont le but est de sensibiliser les collaborateurs des chambres et les artisans sur leurs obligations réglementaires concernant l'utilisation d'emballages ménagers et les différentes formules de déclarations
- > la signature d'une convention avec le Conseil national des Greffiers des Tribunaux de Commerce, afin de permettre l'accès au fichier national des interdits de gérer aux CMA

Représentation du réseau des CMA dans des organismes extérieurs

Les membres du bureau ont décidé de la représentation du réseau des CMA au sein du comité des parties prenantes de l'Impact Score

Fonds de calamités et de catastrophes naturelles

En 2025, le bureau de CMA France a décidé de l'octroi de 646 500 euros d'aides en direction d'entreprises sinistrées à la suite d'une catastrophe naturelle sur l'ensemble du territoire métropolitain et des Outre-mer hors Mayotte. Le Fonds de calamités et de catastrophes naturelles a été mis en place par le réseau des CMA et fonctionne grâce à une cotisation appelée sur les chambres en fonction de leur nombre d'assujettis. En 2025, le taux d'appel est de 0,10 euros par assujetti.

Tempête CHIDO à Mayotte

Les membres du bureau ont été très attentifs aux difficultés engendrées par la tempête CHIDO à Mayotte. CMA France a été associée à la Task-force mise en place par le Gouvernement ; les membres du bureau ont décidé d'une procédure spécifique permettant au fonds de calamités et de catastrophes naturelles d'apporter une aide financière aux entreprises artisanales sinistrées avec une enveloppe dédiée de 200 000 euros

Dans un second temps, le bureau a approuvé la mise en œuvre d'une formation de formateurs mahorais, organisée en métropole par la CMA Occitanie, avec pour objectif de former des formateurs dans les métiers nécessaires à la reconstruction, ces derniers ayant pour mission de former à leur tour des pairs sur le terrain



Fonds de solidarité Outre-mer

En mai 2023, l'assemblée générale de CMA France a acté le versement de sommes du fonds de solidarité qu'elle avait instauré en direction des chambres de métiers et de l'artisanat d'Outre-mer. 50% du montant des sommes a été versé dans le cadre du fonctionnement ; les 50 % restant étaient assortis d'obligations de mutualisations des fonctions supports.

Au regard des avancées dans les mutualisations mises en œuvre par les CMA de Martinique et Guadeloupe, le bureau a décidé de verser à chacune de ces deux chambres une part du montant réservé pour la mutualisation des fonctions supports.

Dossiers du personnel

Les membres du bureau ont titularisé en 2025 un collaborateur nouvellement engagé et deux collaborateurs de CMA France sur de nouvelles missions.

Médailles de la Reconnaissance Artisanale

En 2025, le bureau a donné un avis favorable à trente-cinq dérogations pour la remise de médailles de bronze, d'argent ou d'or de la Reconnaissance artisanale à des chefs d'entreprises artisanales, des élus du réseau ou des personnalités, permettant ainsi de marquer la reconnaissance du réseau des CMA et du secteur de l'artisanat pour leur action et leur dévouement.

La conférence des Présidents de chambres de métiers et de l'artisanat de région

La conférence des présidents de chambres de métiers et de l'artisanat de région s'est réunie en séminaire les 5 et 6 février puis à cinq reprises en séance ordinaire.

La réunion du 5 mars a été l'occasion d'accueillir Monsieur Christian MARTIN, président de MEDICIS, venu présenter la Mutuelle Médicis, experte en retraite supplémentaire auprès des indépendants et des entrepreneurs.

Le séminaire a été l'occasion de faire un point d'étape sur la transformation du réseau avec la démarche CAP 2027 ! et d'établir la feuille de route pour 2025. Ce sujet a également été abordé régulièrement dans les réunions ordinaires de manière à pouvoir adapter au fil de l'eau les transformations nécessaires pour aboutir en 2027 à une trajectoire financière acceptable.

Le bilan social a été présenté aux membres de la conférence.

Ils ont ébauché les premières réflexions sur la gouvernance du réseau à compter du prochain renouvellement électoral, réflexions retravaillées au cours des réunions ordinaires.

Au cours des réunions ordinaires, les membres de la conférence ont étudié le niveau de mise en œuvre des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2023 sur les orientations stratégiques pour définir les premières mesures d'économie dans le réseau.

Ils ont pris connaissance du bilan des projets nationaux communs pour l'année précédente puis ont bâti les propositions de répartition de la taxe pour frais de CMA entre les Etablissements du réseau et décidé des projets nationaux communs à mettre en œuvre avec le financement dédié. Ces propositions ont été transmises au bureau de CMA France.

Les premiers travaux du groupe de travail mis en place sur des perspectives de méthode de répartitions différentes de la taxe ont été présentés. L'objectif est une répartition tenant compte des besoins et permettant à chaque chambre d'avoir les moyens d'assumer le même service et le même travail de proximité.

Un point de suivi a été présenté concernant les cellules mutualisées mises en place par le réseau : appels à projet, marchés publics, data, gérées par des CMA pour le réseau, et juridique et audit et conformité gérées par CMA France.

Les membres de la conférence ont travaillé, au fil de l'actualité, sur :

- > les aides aux employeurs d'apprentis,
- > l'évolution du montant des niveaux de prise en charge pour les apprentis du secteur de l'artisanat,
- > le seuil unique pour la franchise de la TVA des micro-entreprises.

Ils ont étudié les dossiers concernant :

- > le dialogue social et les négociations annuelles obligatoires et en particulier les propositions d'augmentation de la valeur du point d'indice des salaires des collaborateurs pouvant être portées par le collège employeur lors des négociations avec les organisations syndicales
- > l'accord collectif sur la formation des collaborateurs du réseau

A la demande de la Ministre Véronique LOUWAGIE, ils ont débuté un travail visant à étudier des possibilités de mutualisations de missions entre le réseau des CMA et le réseau des CCI, travail ralenti par les modifications de Gouvernements. Les membres de la conférence ont, à cette occasion, réaffirmé leur opposition formelle à toute fusion des deux réseaux.



Composition des instances de gouvernance

L'Assemblée générale

Composition au 2 janvier 2026 (*)

Sont membres (**):

Joël FOURNY, président de CMA France

Chambres de métiers et de l'artisanat de région :

- > GUADELOUPE – **Simon VAINQUEUR**, président
- > MARTINIQUE – **Henri SALOMON**, président
- > GUYANE – **Vernita BLACODON**, présidente
- > REUNION – **Bernard PICARDO**, président
- > MAYOTTE – **Fahar MADI**, président
- > GRAND-EST – **Christophe RICHARD**, président
- > NOUVELLE-AQUITAINE – **Gérard GOMEZ**, président
- > AUVERGNE-RHONE ALPES – **Vincent GAUD**, président
- > NORMANDIE – **Christophe DORÉ**, président
- > BOURGOGNE –FRANCHE COMTE – **Emmanuel POYEN**, président
- > BRETAGNE – **Michel AOUSTIN**, président
- > CENTRE-VAL DE LOIRE – **Aline MÉRIAU**, présidente
- > CORSE – **Jean-Charles MARTINELLI**, président
- > ILE-DE-FRANCE – **Francis BUSSIERE**, président
- > OCCITANIE-PYRENEES-MEDITERRANEE – **Joseph CALVI**, président
- > HAUTS-DE-FRANCE – **Laurent RIGAUD**, président
- > PAYS-DE-LA-LOIRE – **Joël FOURNY**, président
- > PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – **Yannick MAZETTE**, président

Chambres de droit local :

- > Alsace – **Jean-Luc HOFFMANN**, président
- > Moselle – **Philippe FISCHER**, président

Chambres de métiers et de l'artisanat de niveau départementales :

- > Ain – **Pierre GIROD**, président
- > Aisne – **José FAUCHEUX**, président
- > Allier – **Dominique DIAT**, présidente
- > Alpes-Haute-Provence – **Stéphan FIGUIÈRE**, président
- > Hautes-Alpes – **Fabrice ZIMMERMANN**, président
- > Alpes-Maritimes – **Gilles DUTTO**, président
- > Ardèche – **Fabienne MUNOZ**, présidente
- > Ardennes – **Valérie MESSINA**, présidente
- > Ariège – **Christian MASSAT**, représentant
- > Aube – **Georges BELL**, président (Aube)
- > Aude – **Pierre VERA**, président (Aude)
- > Aveyron – **Pierre AZEMAR**, président (Aveyron)
- > Bouches-du-Rhône – **Daniel SALENC**, président (Bouches-du-Rhône)
- > Calvados – **Bruno CHOIX**, président (Calvados)
- > Cantal – **Thierry PERBET**, président (Cantal)
- > Charente – **Geneviève BRANGÉ**, présidente (Charente)
- > Charente-Maritime – **Sylvie MARTIN-MARCEL**, présidente (Charente-Maritime)
- > Cher – **Richard CARTON**, président
- > Corrèze – **Laurent MELIN**, président
- > Côte-d'Or – **Yves BARD**, président
- > Côtes-d'Armor – **Ludovic LORRE**, président
- > Creuse – **Paul CHAPUT**, président
- > Dordogne – **Didier GOURAUD**, président
- > Doubs – **Manuela MORGADINHO**, présidente
- > Drôme – **Frédéric REGNIER**, président
- > Eure – **Pascal CHEDEVILLE**, président
- > Eure-et-Loir – **Stéphanie FROGER**, présidente >

- > Finistère – **Fabienne LEPOITTEVIN**, présidente
- > Gard – **Xavier PETTET**, président
- > Haute-Garonne – **Lucien AMOROS**, président
- > Gers – **Philippe ARCHER**, président
- > Gironde – **Nathalie LAPORTE**, présidente
- > Hérault – **Christian POUJOL**, président
- > Ile-et-Vilaine – **Philippe PLANTIN**, président
- > Indre – **Nicolas COUSIN**, président (Indre)
- > Indre-et-Loire – **Gérard BOBIER**, président
- > Isère – **Christian ROSTAING**, président
- > Jura – **Jean-Michel CHARNU**, président
- > Landes – **Patrice LARTIGUE**, président
- > Loir-et-Cher – **Stéphane BURET**, président
- > Loire – **Pascal CALAMAND**, président
- > Haute-Loire – **Anne ELSENER**, présidente
- > Loire-Atlantique – **Frédéric BRANGEON**, président
- > Loiret – **Carine ROY**, représentante
- > Lot – **François BREIL**, président
- > Lot-et-Garonne – **Jean-François BLANCHET**, président
- > Lozère – **Florence VIGNAL**, présidente
- > Maine-et-Loire – **Nadège DEKENUYDT**, présidente
- > Manche – **Jean-Denis MESLIN**, président
- > Marne – **Dominique HAUTEM**, président
- > Haute-Marne – **Caroline TRIPIED**, présidente
- > Mayenne – **Luc DUPRÉ**, président
- > Meurthe-et-Moselle – **Jean-Paul DAUL**, président
- > Meuse – **Philippe TOUNOIS**, président
- > Morbihan – **Julien MARSAC**, président
- > Nièvre – **Sébastien THOMAS**, président
- > Nord – **Philippe GUILBERT**, président
- > Oise – **Morgan ISAAC**, président
- > Orne – **Bruno BALLOCHE**, président
- > Pas-de-Calais – **Marie-José ORLOF**, présidente
- > Puy-de-Dôme – **Jean-Luc HELBERT**, président
- > Pyrénées-Atlantiques – **Jean-Bernard VIVEN**, président

- > Hautes-Pyrénées – **Daniel PUGES**, président
- > Pyrénées-Orientales – **Robert BASSOLS**, président
- > Rhône – **Christophe BERNOLLIN**, président
- > Haute-Saône – **Damien PAROTY**, président
- > Saône-et-Loire – **Jean-Philippe BOYER**, président
- > Sarthe – **Fabienne MALHAIRE-BOULANGER**, présidente
- > Savoie – **Isabelle GUILLAUD**, présidente
- > Haute-Savoie – **Olivier TAVERNIER**, président
- > Paris – **Farzaneh ZIAFATHY-NOBAR**, représentante
- > Seine-Maritime – **Guillaume DARTOIS**, président
- > Seine-et-Marne – **Thierry FROMENTIN**, président
- > Yvelines – **Ronan KERAUDREN**, président
- > Deux-Sèvres – **Sébastien KUGLER**, président
- > Somme – **Hélène RIPOLL**, présidente
- > Tarn – **Jean-Michel CAMPS**, président
- > Tarn-et-Garonne – **Roland DELZERS**, président
- > Var – **Roland ROLFO**, président
- > Vaucluse – **Valérie COISSIEUX**, présidente
- > Vendée – **Daniel LAIDIN**, président
- > Vienne – **Karine DESROSES**, présidente
- > Haute-Vienne – **Éric FAUCHER**, représentant
- > Vosges – **Pascal CUNIN**, représentant
- > Yonne – **Jean-Pierre RICHARD**, président
- > Territoire-de-Belfort – **Nicolas MOREL**, président
- > Essonne – **Yaëlle BUZZETTI**, présidente
- > Hauts-de-Seine – **Leïla BELILI**, présidente
- > Seine-Saint-Denis – **Francis DUBRAC**, président
- > Val-de-Marne – **Vincent DIOT**, président
- > Val-d'Oise – **Michel ALEXEEF**, président

Membres associés

- > Saint-Pierre-et-Miquelon – **Delphine DAGORT**, présidente
- > Nouvelle-Calédonie – **Élisabeth RIVIÈRE**, présidente
- > Saint-Barthélemy – **Thomas GREAU**, président
- > Saint-Martin – **Angèle DORMOY**, présidente

Compagnies auditrices

- > Bas-Rhin **Serge SCHALCK**, président
- > Colmar – **Raphaël KEMPF**, président
- > Mulhouse – **Christophe HETT**, président
- > Polynésie Française – **Kelly ASIN-MOUX**, président
- > Wallis-et-Futuna – **Kamaliele VALEFAKAAGA**, président

(*) Le réseau des CMA compte 21 Établissements publics : CMA France, 13 Chambres de métiers et de l'artisanat de région métropolitaines, 5 Chambres de métiers et de l'artisanat de région ultramarine et deux chambres de droit local : l'Alsace et la Moselle.

(**) Un président de chambre de niveau régional et de chambre de niveau départemental porte la voix de la chambre de métiers et de l'artisanat de région au sein de l'Assemblée générale. Le vice-président de la chambre de métiers et de l'artisanat de niveau départemental porte la voix du département.

Le Bureau

- > **Joël FOURNY**, président,
- > **Laurent RIGAUD**, premier vice-président,
- > **Joseph CALVI**, deuxième vice-président,
- > **Fabienne MUNOZ**, troisième vice-présidente,
- > **Gérard BOBIER**, trésorier,
- > **Yannick MAZETTE**, trésorier-adjoint,
- > **Michel AOUSTIN**, secrétaire,
- > **Isabelle GUILLAUD**, **Fabienne LEPOITTEVIN**, **Emmanuel POYEN**, **Christophe RICHARD**, **Gérard GOMEZ**, secrétaires-adjoints,
- > **Henri SALOMON**, membre délégué au titre de l'Outre-mer

La conférence des présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de région

- > **Joël FOURNY**, président de CMA France et président de la CMA Pays de la Loire
- > **Michel AOUSTIN**, président de la CMA Bretagne
- > **Francis BUISSIÈRE**, présidente de la CMA Île-de-France
- > **Joseph CALVI**, président de la CMA Occitanie
- > **Christophe DORE**, président de la CMA Normandie
- > **Vincent GAUD**, président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
- > **Gérard GOMEZ**, président de la CMA Nouvelle-Aquitaine
- > **Jean-Charles MARTINELLI**, président de la CMA Corse
- > **Yannick MAZETTE**, président de la CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > **Aline MERIAU**, présidente de la CMA Centre-Val de Loire
- > **Emmanuel POYEN**, président de la CMA Bourgogne-Franche-Comté
- > **Christophe RICHARD**, président de la CMA Grand Est
- > **Laurent RIGAUD**, président de la CMA Hauts-de-France
- > **Bernard PICARDO**, représentant des CMA d'Outre-mer
- > **Gérard BOBIER**, trésorier de CMA France **Les secrétaires généraux** sont associés aux réunions de la conférence.

Les secrétaires généraux sont associés aux réunions de la conférence.

Les commissions

Les commissions organiques

La commission des finances

- > Président : **Morgan ISAAC** – Rapporteur : **Jean-Denis MESLIN**
- > Représentant du Bureau : **Joseph CALVI**
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Dominique DIAT, Vincent GAUD, Olivier TAVERNIER
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Jean-Pierre RICHARD, Nicolas MOREL
- > **Bretagne** : Philippe PLANTIN
- > **Centre-Val de Loire** : Richard CARTON, Nicolas COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Dominique HAUTEM, Jean-Luc HOFFMANN, Philippe FISCHER
- > **Hauts-de-France** : Morgan ISAAC, Christophe PETIT
- > **Île-de-France** : Francis BUISSIÈRE, Michel ALEXEEF
- > **Normandie** : Pascal CHEDEVILLE, Jean-Denis MESLIN
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Jean-François BLANCHET, Sylvie MARTIN-MARCEL, Jean-Bernard VIVEN
- > **Occitanie** : François BREIL, Joseph CALVI, Xavier PERRET
- > **Pays de la Loire** : Luc DUPRÉ, Daniel LAIDIN
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Roland ROLFO, Daniel SALENC
- > **Outre-mer** : Fahar MADI (Mayotte)

La commission du personnel

- > Président : **Gérard BOBIER**
- > Le directeur général de CMA France, membre de droit
- > Pierre AZEMAR (Aveyron)
- > Frédéric BRANGEON (Loire-Atlantique)
- > Valérie COISSIEUX (Vaucluse)
- > Gérard GOMEZ (Nouvelle-Aquitaine)
- > Isabelle GUILLAUD (Savoie)
- > Philippe GUILBERT (Nord)
- > Fabienne LEPOITTEVIN (Finistère)
- > Julien MARSAC (Morbihan)
- > Sylvie MARTIN-MARCEL (Charente-Maritime)
- > Jean-Denis MESLIN (Manche)
- > Manuela MORGADINHO (Doubs)
- > Fabienne MUNOZ (Ardèche)
- > Olivier TAVERNIER (Haute-Savoie)
- > Caroline TRIPIED (Haute-Marne)
- > Expert titulaire : Marie-Frédérique DO COUTO
- > Expert suppléant : Olivier VISSET

Les commissions d'étude

La commission des affaires générales

- > Présidente : **Nadège DEKENUYDT** – Vice-président : **Stéphan FIGUIÈRE**
- > Représentante du Bureau : **Fabienne MUNOZ**
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Jean-Luc HELBERT, Frédéric REGNIER, Serge VIDAL
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Yves BARD, Jean-Philippe BOYER
- > **Bretagne** : Michel AOUSTIN
- > **Centre-Val de Loire** : Stéphane BURET, Stéphanie FROGER
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI

- > **Grand Est** : Valérie MESSINA, Serge SCHALCK, Caroline TRIPIED
- > **Hauts-de-France** : Hélène RIPOLL, Morgan ISAAC
- > **Île-de-France** : Thierry FROMENTIN, Ronan KERAUDREN
- > **Normandie** : Guillaume DARTOIS, Jean-Denis MESLIN
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Paul CHAPUT, Éric FAUCHER, Sébastien KRUGLER
- > **Occitanie** : Philippe ARCHER, Roland DELZERS, Christian POUJOL
- > **Pays de la Loire** : Nadège DEKENUYDT, Luc DUPRÉ
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Valérie COISSIEUX, Stéphan FIGUIÈRE
- > **Outre-mer** : Vernita BLACODON
- > **Experts titulaires** : Dominique KLEIN, Jean-Marc ROGER
- > **Expert suppléant** : Olivier VISSET

La commission de la formation

- > **Président** : Jean-Michel CAMPS – Vice-président : Daniel LAIDIN
- > **Représentant du Bureau** : Emmanuel POYEN
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Christophe BERNOLLIN, Pierre GIROD, Thierry PERBET
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Jean-Michel CHARNU, Damien PAROTY
- > **Bretagne** : Julien MARSAC
- > **Centre-Val de Loire** : Stéphane BURET, Aline MERIAU
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Georges BELL, Christophe HETT, Philippe TOURNOIS
- > **Hauts-de-France** : Philippe GUILBERT,

- Marie-José ORLOF
- > **Île-de-France** : Yaëlle BUZZETTI, Francis DUBRAC
- > **Normandie** : Bruno CHOIX, Guillaume DARTOIS
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Didier GOURAUD, Patrice LARTIGUE, Laurent MELIN
- > **Occitanie** : Jean-Michel CAMPS, Daniel PUGES, Pierre VERA
- > **Pays de la Loire** : Frédéric BRANGEON, Daniel LAIDIN
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Gilles DUTTO, Roland ROLFO
- > **Outre-mer** : Simon VAINQUEUR

La commission du développement économique et territoriale

- > **Présidente** : Geneviève BRANGÉ – Vice-présidente : Manuela MORGADINHO
- > **Représentant du Bureau** : Gérard BOBIER
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Isabelle GUILLAUD, Fabienne MUNOZ, Christian ROSTAING
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Manuela MORGADINHO, Emmanuel POYEN
- > **Bretagne** : Ludovic LORRE
- > **Centre-Val de Loire** : Gérard BOBIER, Nicola COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Jean-Paul DAUL, Christophe RICHARD, Philippe TOURNOIS
- > **Hauts-de-France** : José FAUCHEUX, Marie-José ORLOF
- > **Île-de-France** : Michel ALEXEEF, Leïla BELILI
- > **Normandie** : Bruno BALLOCHE, Pascal CHEDEVILLE

- > **Nouvelle-Aquitaine** : Geneviève BRANGÉ, Karine DESROSES, Nathalie LAPORTE
- > **Occitanie** : Lucien AMOROS, Robert BASSOLS, Florence VIGNAL
- > **Pays de la Loire** : Frédéric BRANGEON, Nadège DEKENUYDT
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Valérie COISSIEUX, Fabrice ZIMMERMANN
- > **Outre-mer** : Bernard PICARDO
- > **Experts titulaires** : Vincent LABRUYÈRE, Nicolas TERRASSIER
- > **Expert suppléant** : Nicolas MEURET

La commission de la communication et du marketing

- > **Président** : Sébastien THOMAS – Vice-présidente : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- > **Représentant du Bureau** : Gérard GOMEZ
- > **Auvergne-Rhône-Alpes** : Pascal CALAMAND
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Sébastien THOMAS
- > **Bretagne** : Fabienne LEPOITTEVIN
- > **Centre-Val de Loire** : Nicolas COUSIN
- > **Corse** : Jean-Charles MARTINELLI
- > **Grand Est** : Georges BELL
- > **Hauts-de-France** : José FAUCHEUX
- > **Île-de-France** : Vincent DIOT
- > **Normandie** : Christophe DORE
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Gérard GOMEZ
- > **Occitanie** : Pierre AZEMAR
- > **Pays de la Loire** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER
- > **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Yannick MAZETTE
- > **Outre-mer** : Henri SALOMON
- > **Experts titulaires** : Agnès BELARD, Jean-Pierre KOLTALO

Les commissions spécifiques

La commission de l'Outre-mer

- > Président : **Bernard PICARDO**
- > Vice-président : **Michel Aoustin**

- > **Martinique** : Henri SALOMON
- > **Guyane** : Vernita BLACODON
- > **Guadeloupe** : Simon VAINQUEUR
- > **La Réunion** : Bernard PICARDO
- > **Mayotte** : Fahar MADI
- > **Bretagne** : Michel Aoustin
- > **Indre-et-Loire** : Gérard BOBIER
- > **Nouvelle-Aquitaine** : Gérard GOMEZ
- > **Bourgogne-Franche-Comté** : Emmanuel POYEN
- > **Sarthe** : Fabienne MALHAIRE-BOULANGER

Membres associés :

- > **Saint-Pierre-et-Miquelon** : Delphine DAGORT
- > **Nouvelle-Calédonie** : Elisabeth RIVIÈRE
- > **Saint-Barthélemy** : Thomas GREUX
- > **Saint-Martin** : Angèle DORMOY

La commission de l'indemnité compensatrice des anciens présidents de CMA

- > **Président** : Christian POUJOL
- > Joël FOURNY, président de CMA France
- > Gérard BOBIER, trésorier de CMA France

Membres titulaires

Au titre de la commission des affaires générales :

- > Yvelines, Ronan KERAUDREN
- > Ardennes, Valérie MESSINA
- > Hérault, Christian POUJOL

Au titre de la commission des finances :

- > Pascal CHEDEVILLE, Eure
- > Dominique DIAT, Allier
- > Jean-Denis MESLIN, Manche

Membres suppléants

Au titre de la commission des affaires générales :

- > Jean-Philippe BOYER, Saône-et-Loire
- > Valérie COISSIEUX, Vaucluse
- > Roland DELZERS, Tarn-et-Garonne

Au titre de la commission des finances :

- > Jean-François BLANCHET, Lot-et-Garonne
- > Jean-Luc HOFFMANN, Alsace
- > Sylvie MARTIN-MARCEL, Charente-Maritime

Représentants des bénéficiaires désignés par l'Association Française des Anciens Présidents de CMA :

Titulaires :

- > Gérard MORIN, président
- > Bernard DETREZ, 3^e vice-président
- > André SYLVESTRE, secrétaire

Suppléants :

- > Maurice MILCENT, 1^{er} vice-président
- > Francis HAAS, 2^e vice-président





Directeur de la publication :
Joël FOURNY

Crédits photos :
CMA - Droits réservés

Juin 2026

CMA, artisans de la nouvelle économie

 ARTISANAT.FR



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

FRANCE